

Trimestriel • Avril - Mai - Juin 2017 • N° 46 • Bureau de dépôt : Liège X • P501407

La « Stratégie pour le patrimoine en Europe au XXI^e siècle » du Conseil de l'Europe



La présentation de la Stratégie 21 au Conseil de l'Europe en juin 2016 © Conseil de l'Europe

Depuis plus de 40 ans, le Conseil de l'Europe a développé un corpus réglementaire important (chartes, conventions, recommandations, etc.) qui a été déterminant pour consolider et harmoniser les politiques nationales en matière de patrimoine en Europe. Ces dispositions ont permis de sauver le patrimoine européen des ravages planifiés dans le cadre des grandes politiques d'investissement qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale à la faveur du développement économique considérable qu'a connu le continent au cours de cette période. Il a promu des concepts forts comme la « conservation intégrée » (Charte d'Amsterdam, Convention de Grenade, recommandation 76/28) ou le rôle du patrimoine pour la société (Convention-cadre de Faro, 2005).

En ce début du XXI^e siècle, ces acquis et ces textes devaient être remis en perspective à l'aune des défis qui se posent à nos sociétés contemporaines. Il est politiquement et éthiquement indispensable de concevoir une approche du patrimoine moins académique, plus centrée sur le citoyen qui doit pouvoir participer à l'amélioration de son cadre de vie et de son bien-être. Les sociétés le réclament alors même que les crises politiques, culturelles, sociales et économiques que traverse l'Europe soulignent la dérive de populations qui ont perdu leurs repères, la mise en cause de nos valeurs et les dangers qui menacent notre projet européen.

Le patrimoine tel qu'il doit être appréhendé aujourd'hui n'est plus un réflexe nostalgique vers ce qui a été et qui n'est plus. Ce n'est pas tant la

belle pierre, le beau décor, la charpente ancienne qui importent, mais bien cette capacité que le patrimoine possède de véhiculer des valeurs et de donner du sens. Il constitue ainsi un terreau privilégié pour refonder les sociétés à partir de leurs identités multiples, leur donner une nouvelle impulsion à partir de leurs origines diverses et favoriser une meilleure gouvernance participative susceptible de soutenir l'action publique et de rendre les institutions plus efficaces et plus transparentes.

Le processus patrimonial favorise en outre une forme de développement économique qui s'appuie sur les ressources locales et l'intelligence des territoires de manière à susciter l'innovation, à développer l'activité et à favoriser l'emploi. Il s'agit en effet d'une ressource unique, non renouvelable, non délocalisable, commune à l'ensemble du continent européen dont il constitue une des caractéristiques principales. C'est sur la conscience d'un patrimoine commun, porteur d'un récit collectif, que peut se construire une société cohésive et inclusive fondée sur la diversité, reconnue comme une richesse.

Aussi, conscientisé par ces enjeux, le Ministre wallon du Patrimoine Maxime Prévot a pris l'initiative, en avril 2015, d'organiser la 6^e conférence des ministres du Patrimoine du Conseil de l'Europe, à Namur. Cette conférence qui a réuni près de 35 délégations ministérielles, a débouché sur la volonté commune d'établir une stratégie pour le patrimoine en Europe à l'aube de ce XXI^e siècle. Cette mission a été confiée au Conseil de l'Europe et à son Comité directeur de la Culture, du Patrimoine et du Paysage (CDCPP). Grâce

à sa collaboration étroite et permanente depuis plus de 30 ans avec le Conseil de l'Europe, à la suite de cette conférence, la Wallonie a été désignée comme rapporteur de cet ambitieux projet¹.

La conférence de Namur a déterminé une série de lignes directrices pour l'élaboration de la stratégie avec pour objectif de définir des thématiques principales de nature consensuelle et fédératrice, des priorités opérationnelles et des outils privilégiés à mettre en œuvre dans le cadre de cette future stratégie. L'option retenue était clairement de fournir un document à vocation opérationnelle et pas un texte théorique de référence supplémentaire.

L'élaboration de la Stratégie 21 a donc reposé sur plusieurs réunions avec les experts désignés par les États membres (80 % des États représentés), mais également avec des représentants des O(I)NG concernées (l'aisbl Herein, l'EAC, l'EAA, l'ECTP, ENCATC, Europa Nostra, R.E.D, IFLA Europe²), des représentants de l'Assemblée parlementaire et de la Commission européenne. Ces réunions ont donné lieu à des échanges très riches, très stimulants et parfois très denses. Ils ont aussi permis de constater très peu de contradictions. Si le patrimoine en Europe est riche d'une véritable diversité, les grandes problématiques de la gestion du patrimoine sont partagées, des défis et des enjeux communs nous animent.

À cet égard, les lignes directrices de la « Déclaration de Namur » ont réellement servi de guide : s'appuyer sur les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe (la démocratie, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, l'ouverture et le dialogue, l'égalité de dignité de toutes les personnes, le respect mutuel et la prise en compte des diversités) ; promouvoir une approche partagée et fédératrice de la gestion du patrimoine culturel ; proposer une vision et un cadre de travail pour les dix prochaines années ; s'articuler autour des axes prioritaires suivants : la contribution du patrimoine

à l'amélioration de la qualité de vie et du cadre de vie des citoyens européens, la contribution du patrimoine à l'attractivité et à la prospérité de l'Europe, basée sur l'expression de ses identités et de sa diversité culturelle, l'éducation et la formation au long de la vie, la gouvernance participative dans le domaine du patrimoine ; inclure des méthodes de suivi et d'évaluation adaptées s'appuyant sur les instruments et outils existants, notamment dans les conventions.

La Stratégie 21 s'organise en huit chapitres. Un avant-propos s'attache au contexte historique du patrimoine culturel en situant cette démarche dans le contexte évolutif de la reconnaissance et de la prise en compte de notre héritage commun depuis le XIX^e siècle. Le premier chapitre dresse le cadre général avec une série de constats qui prolongent ceux de la Déclaration de Namur, en prenant en compte les réalités actuelles du contexte général dans lequel se situent aujourd'hui le patrimoine et sa gestion. En effet, des changements importants sont intervenus ces dernières décennies. On retiendra en synthèse que le patrimoine subit les influences de ces divers changements : sur le plan politique, sur le plan économique, sur le plan démographique et sur le plan environnemental.

Par ailleurs, il faut aussi reconnaître que la notion de patrimoine s'est considérablement élargie, que de véritables menaces physiques pour le patrimoine s'amplifient, tant au niveau des incivilités que des attaques ciblées³, enfin, que les moyens budgétaires et humains consacrés au patrimoine par les collectivités mais également par les personnes privées qui en sont parfois les détenteurs, sont de plus en plus limités.

En plus des textes fondateurs évoqués plus haut, le patrimoine connaît ces derniers temps un regain d'intérêt. Après une forme d'abandon ou de désintérêt pendant une décennie au moins, plusieurs initiatives prises par différents États ou par différents groupements ont abouti à des contributions importantes qui toutes soulignent l'importance de la protection et de la conservation de notre patrimoine commun, en Europe, en l'axant sur la gouvernance participative (conformément à l'esprit de Faro) en vue d'impliquer davantage tous les acteurs et particulièrement chaque individu, là où il se trouve.

Le deuxième chapitre traite de la portée de la Stratégie qui développe une approche inclusive, promeut une bonne gouvernance, s'appuie sur une approche holistique du patrimoine culturel, prône la responsabilité partagée (Convention-cadre de Faro), considère le patrimoine culturel comme un bien commun non renouvelable et reconnaît le patrimoine comme composante caractéristique de l'Europe, comme un élément important de son identité et de son attractivité.

Le chapitre qui suit s'attache aux buts et aux objectifs de la Stratégie qui tend à mettre en synergie les outils et les politiques existants, à les améliorer ou à les compléter selon le cas, sur la base notamment des instruments juridiques en vigueur aux niveaux

international et européen. En outre, elle met en valeur les expériences et les acquis des pays européens, les diffuse et les partage grâce au système HEREIN. La Stratégie a pour objectif de contribuer à l'édification de sociétés pacifiées, conscientes de leur diversité et de la richesse qui en résulte, attractives sur le plan de l'emploi et du développement économique, jouissant d'une haute qualité de vie et d'un cadre de vie de qualité. Elle vise à encourager et à faciliter la mise en œuvre des conventions patrimoniales.

Le corps de la stratégie est enfin organisé suivant trois composantes prioritaires : une composante « sociale », une composante « développement économique et territorial » et une composante « connaissance et éducation ». Ces trois composantes sont intimement imbriquées en créant ainsi quatre interfaces ou « espaces de convergence ». Chaque composante fait état de défis, de recommandations et de pistes d'action, en identifiant le public cible et des exemples d'actions (regroupés pour en faciliter la lecture dans une annexe B).

À titre d'exemple, pour la composante « sociale » qui porte sur les relations du patrimoine avec les sociétés, les défis retenus sont : vivre en paix, améliorer la qualité de vie, contribuer au bien-être et à la bonne santé des individus, préserver la mémoire collective, établir une bonne gouvernance, favoriser la gestion participative, optimiser la mise en œuvre des conventions et favoriser une approche inclusive du patrimoine. Les recommandations portent de manière volontairement large et consensuelle sur : mieux impliquer les citoyens et les collectivités locales dans la valorisation de leur patrimoine du quotidien, rendre le patrimoine plus accessible, s'appuyer sur le patrimoine pour affirmer et transmettre les valeurs fondamentales de l'Europe et de la société européenne, valoriser le patrimoine comme lieu de rencontre et vecteur de dialogue interculturel, de paix et de tolérance, promouvoir et évaluer les pratiques et procédures de participation citoyenne, créer un cadre approprié permettant aux communautés et aux collectivités locales d'agir au profit de leur patrimoine et de sa gestion, développer et valoriser des programmes participatifs d'identification du patrimoine, stimuler les initiatives des collectivités locales et de la population pour réhabiliter le patrimoine, soutenir les projets intergénérationnels et interculturels en faveur du patrimoine, faciliter et favoriser les partenariats (public, privé) pour des projets de conservation et de valorisation du patrimoine culturel.

Chaque « recommandation » est elle-même développée et liée aux défis de la composante concernée et aux interfaces. La mise en pratique de la Stratégie 21 devrait sans doute mettre en évidence que la richesse du modèle réside en particulier dans ces interfaces, ces zones de convergences. Le système d'évaluation qui fait partie intégrante de la Stratégie servira aussi à révéler cette dimension.

Le cadre de cet éditorial ne permet pas de décliner la totalité de la Stratégie mais à titre exemplatif, on

peut donner la première recommandation (S1) : « mieux impliquer les citoyens et les collectivités locales dans la valorisation de leur patrimoine du quotidien » et sa portée : « Le patrimoine de proximité, dans sa diversité d'expressions, matérielles et immatérielles, concerne directement les citoyens, de tous âges, anciennement ou nouvellement établis, car il fait partie de leur environnement quotidien. L'implication individuelle ou collective des citoyens est l'aboutissement d'un processus qui va de la sensibilisation à la participation active à des projets d'identification, d'interprétation, d'étude et de valorisation portés par des associations et des collectivités locales. Cette démarche participative en faveur du patrimoine s'appuie sur des vecteurs et des supports variés, du plus traditionnel au plus innovant. Elle requiert une meilleure connaissance de la demande sociale et contribue plus largement à la démocratie participative ».

Les défis particulièrement concernés sont les S2, S4, S6, S8 et les interfaces D1, D3, C1, C3. Viennent ensuite les pistes d'actions : « organiser des visites de découverte animées par des habitants et des professionnels du patrimoine (quartier, villages, villes, atelier d'artisan, musées, bibliothèques, etc.) ; favoriser les démonstrations par des artisans locaux pour découvrir et promouvoir des savoirs et savoir-faire locaux ; organiser des manifestations intégrant l'utilisation du patrimoine vernaculaire (four à pain, moulin à huile, machines à vapeur, musées locaux, musique, danse, légendes, traditions, etc.) ; réaliser des enquêtes sur la demande sociale pour identifier les attentes, les centres d'intérêt, les motivations et les freins de la population (jeunes, retraités, nouveaux arrivants, etc.) ; développer la sensibilisation aux outils numériques en faveur de la valorisation et du partage du patrimoine ; mettre en place une politique de publications (livret, brochure, ouvrage scientifique) ; réaliser des programmes audiovisuels et digitaux associant la population (émissions de télévision, radio, partage de projets sur le net, organisation de concours dans la presse, etc.) stimulant la participation citoyenne ; construire des projets participatifs d'identification du patrimoine et d'aménagement intégrant le patrimoine. Le public cible pour cette première recommandation est clairement le public à l'échelon local ».

Toutes ces recommandations sont donc organisées au sein d'une approche matricielle. Elles s'enrichissent les unes les autres du fait de leur complémentarité. Bien entendu, aux yeux de certains, ces recommandations et les actions suggérées qui en découlent n'apparaîtront pas nécessairement comme novatrices. Mais ce que la Stratégie entend privilégier, c'est l'opportunité pour chaque pays d'y trouver des mesures susceptibles d'être mises en œuvre de manière pragmatique pour le pays en question, en tenant compte de ses propres spécificités, de sa réglementation, de ses ressources. Ensuite, c'est de suggérer d'adopter le système d'évaluation commun proposé. Enfin, c'est de préconiser d'orienter la politique en matière de patrimoine vers ces mêmes priorités, tout en tenant compte de l'auto-nomie et des particularités de chaque pays.

La procédure d'évaluation qui est partie intégrante de la Stratégie est due à Bojan Radej, de la Société slovène d'Évaluation et à sa collègue Jelka Pirkovic, ancienne Présidente du CDPat, ancienne Ministre du Patrimoine et ancien Directeur de l'Institut pour la Protection de l'Héritage culturel (Slovénie), actuelle Présidente de l'aisbl Herein. Les modalités de ce système d'évaluation conçu sur base d'une approche systémique, figurent dans l'annexe A à la Stratégie : « modalités d'évaluation et utilisation des indicateurs pour une approche intégrée du patrimoine ».

La « recommandation » du Conseil de l'Europe à laquelle est annexée cette « Stratégie pour le patrimoine en Europe au XXI^e siècle » insiste sur les modalités de mise en œuvre de la Stratégie par chaque pays et par chaque Gouvernement, mais également par les collectivités régionales et locales, les professionnels, les associations locales et la société civile.

L'adoption de cette Stratégie par le Conseil de l'Europe le 22 février 2017 et son lancement officiel les 6 et 7 avril à Limassol, sous la présidence chypriote du Conseil de l'Europe, sont les étapes officielles qui nous autorisent et nous conduisent dès à présent à prendre en compte celle-ci. En Wallonie, le moment est particulièrement propice puisque cela correspond non seulement au remodelage structurel de la gestion du patrimoine mais également à la révision des textes réglementaires. Le Code du Patrimoine, sans attendre ces étapes officielles, a d'ailleurs déjà tenu compte d'une partie des recommandations de la Stratégie. Mais au-delà des structures et des textes, c'est bien à tous ceux qui s'occupent de patrimoine que cette Stratégie est destinée et c'est à eux qu'il appartient de la faire vivre pour nous permettre d'espérer rencontrer les défis nombreux et d'ampleur croissante qui pèsent sur le patrimoine, cet héritage qu'il devient chaque jour plus difficile de transmettre aux générations futures.

Pierre PAQUET,
Inspecteur général f.f.

Pour plus d'informations, voir le site du Conseil de l'Europe : www.coe.int/fr/web/culture-and-heritage/strategy-21.

¹ Sous la conduite du Président du CDCPP Bruno Favel (F), la mission officielle de rapporteur pour le Conseil de l'Europe a été confiée à Pierre Paquet, Inspecteur général f.f. du Département du patrimoine (SPW / DGO4), membre du bureau du CDCPP, aidé dans cette tâche par Gislaïne Devillers, chargée de mission pour l'international, mais également par Claire Giraud-Labalte, Historienne de l'art - expert en patrimoine culturel - Membre ambassadeur ENCATC - Présidente de Territoires imaginaires.

² *Europeae Archaeologiae Consilium* (EAC), Association européenne des Archéologues (EAA), Conseil européen des Urbanistes (ECTP), Réseau européen des Politiques et du Management culturels (ENCATC), Ruralité – Environnement – Développement (R.E.D.) et Fédération internationale des Architectes paysagistes (IFLA Europe).

³ À l'issue de la 6^e conférence des ministres du Patrimoine, non seulement une « Déclaration » a été adoptée mais également « l'Appel de Namur » en faveur d'une plus large prise de conscience et une plus grande mobilisation contre toutes les destructions que subit aujourd'hui le patrimoine à travers le monde.

Focus sur l'opération « Adoptons un monument »



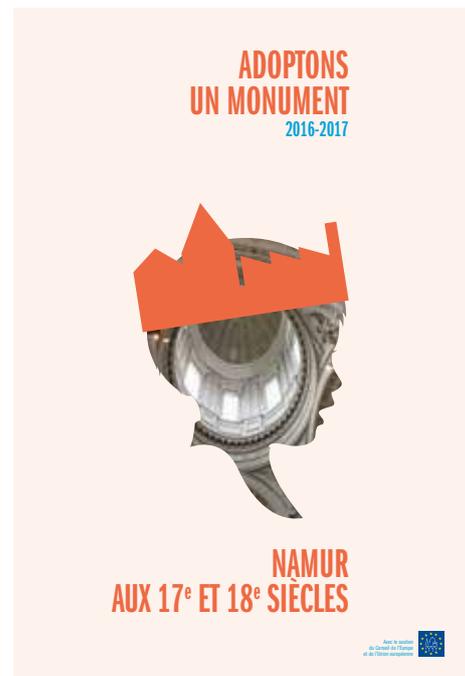
© IPW

Après avoir proposé des animations à des centaines d'élèves des écoles de Wallonie, Muriel De Potter, historienne de l'art agrégée spécialisée dans la sensibilisation au patrimoine et ses métiers a rejoint l'équipe des Journées du Patrimoine pour répondre à un besoin : celui d'approfondir l'implication des professeurs et des élèves de 5^e et 6^e années primaires dans la mise en valeur de leur patrimoine. Cette démarche s'est concrétisée en donnant une nouvelle impulsion à l'opération « Adoptons un monument ». Cette initiative pédagogique a fait ses preuves depuis une dizaine d'années en Wallonie et existe sous diverses formes dans d'autres pays tels l'Italie ou la Finlande. Elle permet aux enfants de faire l'expérience grandeur nature de la valorisation du patrimoine en adoptant, durant un an, un monument. À l'issue

de cette période les élèves ont l'occasion de faire découvrir le monument adopté au plus grand nombre en y organisant des visites guidées.

Dans cette nouvelle mouture, Liège et Namur ont été choisies pour servir de villes pilotes, de novembre 2016 à septembre 2017. Le thème à Liège a tourné autour des collégiales tandis qu'à Namur, les XVII^e et XVIII^e siècles étaient à l'honneur. Quatre adoptions ont été soutenues par une centaine d'enfants de 10 à 12 ans. Les monuments choisis sont le musée des Arts anciens du Namurois, adopté par les élèves de 6^e primaire de l'école communale d'Andoy-Wierde, ainsi que trois collégiales liégeoises : la collégiale Sainte-Croix, par les élèves de 5^e et de 6^e primaires de l'école Georges Mignon ; la cathédrale Saint-Paul, par les élèves de 5^e primaire de l'école Saint-Christophe et la collégiale Saint-Martin, par les élèves de 5^e primaire de l'école Fontainebleau.

Au cours du projet, les élèves et leurs enseignants ont pris le verbe « adopter » au pied de la lettre. Ils ont rencontré différents acteurs du patrimoine (historiens, historiens de l'art, guides, artisans, spécialistes de la communication, etc.) et des personnes extérieures motivées par l'opération. Ils ont découvert ce qu'est le patrimoine en général et le patrimoine architectural en particulier. Ils ont aussi étudié en profondeur l'histoire et l'architecture de leur monument ainsi que son ancrage dans la ville. Ils ont également fait la connaissance des artisans ayant œuvré à la sauvegarde et à la restauration du monument adopté et se sont finalement essayés à ces métiers en leur compagnie. En corollaire et en classe, les élèves ont conçu un outil de communication de leur choix : jeux, films ou dépliants de promotion. Pour clôturer le projet, les enfants dépasseront leur peur de parler en public pour faire découvrir aux visiteurs « leur



monument au travers des visites guidées organisées ce printemps.

La clôture en apothéose de toute l'opération aura lieu lors des Journées du Patrimoine des 9 et 10 septembre prochains, au cours desquelles les monuments adoptés seront particulièrement mis en valeur.

Pour toute information :
Secrétariat des Journées du Patrimoine
Muriel De Potter
Rue Paix-Dieu, 1B à 4540 Amay
+32 (0)85 / 27 88 86 • m.depouter@idpw.be
www.journeesdupatrimoine.be ou
www.patrimoine2017.be

L'avenir des églises

Colloque international - École nationale supérieure d'Architecture de Lyon (ENSA), 20-22 octobre 2016

L'organisation du colloque dédié à « l'avenir des églises » reposait sur le constat que jusqu'à présent, la question de la reconversion des églises n'avait jamais été appréhendée à l'échelle européenne, dans un paradoxe étonnant alors que de nombreux pays de tradition chrétienne se trouvent confrontés à un phénomène de cette nature. Dans cette perspective, les organisateurs ont veillé à concilier les enjeux de mutabilité et la préservation des dimensions historiques, culturelles et patrimoniales des édifices religieux. Il convenait en outre de mesurer l'ampleur du phénomène de désaffectation des édifices cultuels à l'échelle européenne, notamment d'un point de vue statistique et patrimonial et ses multiples incidences religieuses et sociales, économiques et touristiques, culturelles et patrimoniales. En ce domaine, la mise en perspective des différents contextes socioreligieux, l'étude des statuts juridiques des édifices cultuels en Europe ainsi que celle de la maîtrise d'ouvrage ont apporté des éléments de compréhension essentiels à ces réflexions.

Quel projet architectural pour la reconversion des églises ?

Les principaux objectifs du colloque étaient d'une part, d'engager une réflexion théorique à l'échelle européenne et nord-américaine à partir d'un état des lieux précis des situations nationales et régionales, dans le dessein d'apprécier les spécificités et les champs de convergences et d'autre part, de définir des modalités pratiques d'intervention et de transformation du patrimoine religieux, l'établissement de méthodes et de protocoles demeurant indissociablement lié aux réflexions sur les programmes. Le sujet se révèle des plus exemplaires au regard du dialogue fécond qui peut s'établir entre la recherche scientifique, les questions d'évolutions fonctionnelles et les impératifs de valorisation patrimoniale. De la conciliation de ces enjeux, découle en réalité la qualité des réflexions et des propositions notamment de la part des architectes, le projet architectural se définissant précisément à la confluence de ces problématiques. C'est la raison pour laquelle cette rencontre internationale a particulièrement mis l'accent sur le projet comme méthode destinée à former les futurs architectes aux problèmes spécifiques posés par la réutilisation du patrimoine religieux. Quels programmes sont susceptibles d'être mis en œuvre pour transformer les édifices cultuels si leur vocation première ne peut être préservée ? Dans quelles conditions ces programmes peuvent être développés en tenant compte des enjeux sociaux, culturels et patrimoniaux que soulève une telle question ? Quelles sont les potentialités de flexibilité des édifices cultuels à l'aune des évolutions sociétales et écologiques ? Telles sont parmi les questions auxquelles ce colloque a tenté de répondre.

La première session a souligné notamment combien la multiplicité des situations de projets était source de créativité dans des contextes culturels, sociaux et économiques extrêmement diversifiés. Indépendamment des enjeux architecturaux, patrimoniaux et urbains, les processus de reconversion exigent la mise en œuvre de protocoles susceptibles d'associer très en amont les gestionnaires, les élus et les usagers comme les associations, mais encore les architectes et les maîtres d'ouvrage afin de définir la réponse la plus adaptée à des situations contrastées. De l'échelle régionale comme à celle du quartier, les stratégies doivent être à même d'appréhender le phénomène de désaffectation dans ses multiples dimensions en développant des démarches innovantes conjuguant enjeux architecturaux et urbains, mais également socio-économiques et environnementaux. L'appréciation des qualités de flexibilité des édifices cultuels se révèle essentielle pour estimer leur transformation physique et fonctionnelle. Si les programmes à caractère culturel ont longtemps prévalu dans la reconversion des églises, il convient d'inventer aujourd'hui de nouveaux usages en lien notamment avec les besoins sociaux.

Définir et mettre en œuvre des outils d'évaluation scientifique

Les exemples italiens et québécois ont souligné au cours de ce colloque le retard français dans l'étude et la mise en œuvre d'outils d'évaluation mais encore de modes de recensement sans lesquels, il est impossible d'appréhender scientifiquement une telle question. En ce domaine, les analyses statistiques doivent être croisées avec des outils d'évaluation qualitative en conjuguant une multitude de critères d'analyse. La définition de tels outils se révèle essentielle pour intervenir en amont et prévenir les situations d'urgence. En outre, les investigations sur le terrain doivent être conduites avec les propriétaires et les affectataires notamment dans une finalité pédagogique. Pour autant, ces outils d'analyse et d'évaluation ne sauraient s'abstraire de la pratique comme de

la sociologie religieuse mais doivent permettre de « penser l'église sans la religion » (Charles Suaud). Le colloque a souligné également combien les enjeux se posent en des termes très différents en milieu rural et urbain. Dans les agglomérations, les édifices cultuels sont reconvertis assez facilement pour de nouveaux usages tandis que la situation apparaît infiniment plus complexe en milieu rural. À la lumière des exemples italiens, québécois et français, il s'avère que les véritables enjeux se situent en milieu rural : contrairement aux idées reçues, l'église peut être appréhendée comme une véritable opportunité pour ces territoires.

Mettre en place des modalités de participation citoyenne : « l'église est l'affaire de tous »

Il est apparu très clairement au cours de ce colloque que la reconversion des églises était propice à la mise en place de dispositifs participatifs innovants. En ce sens les échanges et débats doivent associer impérativement le corps social et ses représentants afin de dépassionner les situations et mettre en œuvre une véritable pédagogie du « projet », les modalités participatives stimulant la créativité. Ces processus sont également susceptibles de contribuer à l'enrichissement du projet architectural à travers la sensibilisation des acteurs qui interviennent dans le



champ architectural, urbain, patrimonial mais encore les acteurs sociaux et économiques. Les dispositifs participatifs se révèlent essentiels pour susciter un vaste phénomène d'appropriation qui peut se révéler décisif quant aux partis développés en phase de programmation. Toutefois, ces logiques se heurtent trop souvent aux enjeux fonciers et économiques qui semblent prévaloir dans de nombreuses situations.

Il n'en demeure pas moins que les exemples européens et nord-américains se révèlent très éclairants en matière de mobilisations citoyennes qui demeurent trop rares en France autour de ces sujets, sinon dans des situations extrêmes de démolition ou de sauvetage patrimonial. Pour dépassionner et apaiser les tensions, il convient de réfléchir à la mise en œuvre de dispositifs de participation citoyenne.

Perspectives

Les conclusions, de même que les contributions du colloque, seront publiées au premier semestre 2018. Au terme des échanges de ce colloque, il est apparu qu'un tel ouvrage était susceptible de revêtir le caractère d'un « guide pratique » réunissant un ensemble de propositions à la fois théoriques, programmatiques, architecturales et urbanistiques

dans le dessein de sensibiliser les gestionnaires et les différents acteurs institutionnels et associatifs mais encore de former les futurs professionnels qui seront amenés à intervenir sur ce type de patrimoine.

Ce colloque a permis en outre de développer un réseau scientifique inédit à l'échelle européenne et nord-américaine, dans une dynamique susceptible de générer de nombreux développements à l'international notamment en matière d'organisation de workshops avec les étudiants des écoles d'Architecture de Lyon, du Politecnico de Turin comme de la faculté d'Aménagement de l'Université de Montréal.

Le patrimoine religieux : un sujet fédérateur

À l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, l'ampleur et la richesse du patrimoine religieux permettront d'initier une dynamique de recherche et de projet en partenariat avec une multitude d'acteurs institutionnels (Écoles d'Architecture de Grenoble, de Saint-Étienne, de Clermont-Ferrand, Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC), Monuments historiques, Conservations départementales du Patrimoine) et associatifs (Patrimoine Rhône-Alpin notamment). À l'heure actuelle, l'Inventaire de la Région Rhône-Alpes, les services des Monuments

historiques tout autant que la Conservation du Patrimoine du Rhône ainsi que l'association Patrimoine Rhône-Alpin se sont montrés vivement intéressés par ce projet en raison des multiples développements susceptibles de voir le jour en Région Auvergne-Rhône-Alpes, qu'il s'agisse d'actions de sensibilisation, de formation comme de campagnes de protection du patrimoine. À ce sujet, les organisateurs du colloque travaillent

de concert avec la DRAC et des acteurs associatifs sur plusieurs églises aujourd'hui désaffectées dont le devenir demeure incertain. La définition de stratégies d'intervention alternatives suppose la mise en place et l'animation d'un dialogue fécond avec l'ensemble des acteurs (maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrage, associations, élus) afin de permettre la réalisation de nouveaux programmes tout en assurant la préservation partielle ou complète de ces édifices.

D'un point de vue pédagogique et professionnel, un tel colloque intervient à l'issue d'expériences menées ces dernières années au sein de l'ENSAL sous la forme de travaux monographiques conduits notamment auprès des étudiants de formation professionnelle continue qui ont été invités à travailler en 2012-2013 et en 2013-2014 sur un choix de constructions religieuses de l'agglomération lyonnaise (séminaire Monographie critique). Une exposition de ces travaux d'étudiants s'est d'ailleurs tenue en novembre et décembre 2014 à l'ENSAL.

Un sujet en lien avec les pédagogies

Le programme de l'atelier du semestre 7 (sous la direction de Benjamin Chavardés) du Domaine d'études de Master Architecture Héritage et Durabilité à l'ENSAL a précisément porté cette année 2016-2017 sur la reconversion d'un choix d'églises et d'édifices cultuels à Avignon. L'exposition des travaux d'étudiants a eu lieu en février 2017 à l'École nationale supérieure d'Architecture de Lyon. Par ailleurs, un séminaire spécifiquement dédié aux enjeux de la reconversion du patrimoine du XX^e siècle est proposé depuis cette année 2016-2017 aux étudiants de semestre 9 dans le cadre du nouveau quadriennal 2016-2020. Au sein de ce séminaire, les problématiques soulevées par la vente et la reconversion des églises contemporaines font l'objet de développements spécifiques étayés par des exemples régionaux.

Benjamin CHAVARDÉS & Philippe DUFIEUX,
École nationale supérieure d'Architecture de Lyon
LAURE (Lyon Architecture, Urbanisme, Recherche)
EVS (Environnement, Ville, Société)
[UMR 5600]



Un cas wallon, l'intérieur réaffecté de la chapelle Notre-Dame du Marché à Jodoigne. Photos G. Focant © SPW-Patrimoine



Plancher massif en chêne à joint debout posé sur lambourde – spécifications produit, restauration et mise en œuvre

(FARCC n° 08.1216.01.01)

NB : Cette fiche conseil est une approche synthétique de la thématique. Elle ne peut donc, en aucun cas, être considérée comme exhaustive et doit être lue avec la prudence qui s'impose. Dans tous les cas, celle-ci doit être confrontée à la réalité de l'intervention *in situ* et à la philosophie de la restauration. Le SPW ne peut être considéré comme responsable des interprétations liées à cette fiche.

L'ensemble des FARCC est téléchargeable gratuitement sur le site : http://spw.wallonie.be/dgo4/site_patrimoine/index.php/restauration.

• Mots clés :

Plancher, parquet, chêne, dosse, quartier, faux-quartier, clou, ponçage, lambourde, solive, égrainage

• FARCC associées :

• Historique :

Selon André-Jacob Roubo (1739-1791), dans son ouvrage de référence *L'art de la menuiserie*, « le parquet est une espèce de menuiserie dont on revêt le plancher ou l'aire des appartements. On fait le parquet de deux différentes manières, l'une de plusieurs pièces de bois assemblées à tenons et mortaises, lesquelles pièces forment différents compartiments, l'autre est composée de planches jointes ensemble à rainures et languettes corroyées de toute leur largeur ou refendues à la largeur de 3 ou 4 pouces, cette dernière manière de faire le parquet se nomme le plancher ». Il précise également que les largeurs des lames peuvent varier de 3 à 4 pieds (1 pied = ± 30 cm), selon la grandeur des pièces, mais que les dimensions les plus courantes sont 3 pieds et 3 ¼ pieds. Pour les épaisseurs, celles-ci varient généralement de 1 à 2 pouces (1 pouce = 2,54 cm), 1 ½ pouces étant l'épaisseur la plus commune. Toutefois, dans les pièces chauffées ou exposées à l'humidité, une épaisseur



Dessin du bois lorsqu'il est débité sur quartier © SPW

de 2 pouces serait nécessaire. En pratique, pour les largeurs, ces dimensions n'ont jamais été observées en Wallonie.

Selon d'autres sources, la mise en œuvre d'un plancher de bois permettait de s'isoler du froid et de l'humidité. En fonction des régions le bois était dur (le chêne) ou tendre (les résineux). À partir du XVII^e siècle, le plancher est posé à « chants plats » pour les plus simples ou « rainurés languetés » pour les plus élaborés. Au rez-de-chaussée, la gestion de l'humidité issue du sol semble avoir toujours été problématique. Aux étages, dans de très nombreux cas, les lames de plancher étaient posées dans le sens de la longueur des lambourdes, en tout cas jusqu'à la fin du XVI^e siècle, ce qui explique leur largeur importante. Par la suite, la pose perpendiculaire aux lambourdes semble se généraliser.

• Documents techniques associés :

- NIT 218, Revêtements de sol en bois : planchers, parquets et revêtements de sol à placage, CSTC, décembre 2000.
- DTU 51.1, Parquets. Pose des parquets à clouer. Partie 1: CCT, 2004.
- André-Jacob Roubo, *L'art de la menuiserie*, Paris, Édition Juliot, 1876.
- Encyclopédie des métiers : La charpente et la Construction en bois, tome 6bis 1/2/3/4, Paris, Éd. La librairie du Compagnonage, 1977.
- Les planchers, les escaliers et les boiseries intérieures, Guide technique n° 14, Ville de Québec, 1991.



Dessin du bois lorsqu'il est débité sur dosse © SPW

• Bref aperçu de l'état des connaissances actuelles :

Le bois massif est une matière vivante. Elle subit, en fonction de sa géométrie et des conditions climatiques qui l'entourent, différentes variations dimensionnelles souvent perceptibles à l'œil nu.

Différentes manières de débiter la grume existent : sur dosse, sur quartier et sur faux-quartier. Il est à noter que la différence de prix peut aller du simple au double, voire triple, en fonction du type de débitage, la coupe sur quartier étant la plus onéreuse. Ceci revêt une importance particulière lors de l'élaboration du cahier des charges, mais également lors du contrôle en cours de chantier.

La présente FARCC ne traitera que des planchers assemblés à l'aide de lames de chêne massif. Les parquets dits « à bâtons rompus », « d'Arenberg », « Chantilly », « en chevrons », « Versailles », etc., ne seront pas abordés.



Réparation ponctuelle ne tenant pas compte du sens de débitage de la lame d'origine. À proscrire © SPW

• Aide à la prescription :

Spécifications produit :

Les lames de plancher seront en chêne massif de premier choix. Elles seront d'origine locale. Un certificat d'origine sera fourni lors de la livraison et intégré au D.I.U.

Elles seront débitées soit sur dosse, soit sur quartier ou sur faux-quartier (définir avant la passation du marché).

L'épaisseur des lames de plancher varie en fonction de la largeur de celles-ci. Une épaisseur minimum de 22 mm est exigée pour des largeurs allant jusqu'à 30 cm maximum et une épaisseur minimum de 25 à 27 mm est exigée pour des largeurs allant de 30 à 40 cm.

Le taux d'humidité des lames sera de 10 à 12 %. Un contrôle de ce taux sera réalisé avant la mise en œuvre.

Dureté Monnin : 3,5 à 4,5.

Lors de la pose des lames, il faudra assurer une stabilité climatique des locaux tant au niveau des températures (18 à 20 °C) que du taux d'humidité (55 à 65 %).

Préalablement à toute intervention, il faudra fournir la fiche technique des essences mises en œuvre et des traitements utilisés tant pour le traitement sanitaire du bois que pour son traitement de surface.

Type d'assemblage des lames à arêtes vives : « rainuré/langueté », « à mi-bois », « bout à bout », etc.

Mise en œuvre :

Préalablement à toute intervention, un relevé (calepinage) et une analyse complète de l'état du plancher doivent être faits : solidité des fixations, vérification des niveaux (ceux-ci pouvant mettre en évidence un problème de la structure sous-jacente), état de l'usure (taches, rayures, coups, brûlures, trous, fissures, craquements, etc.), tuilage, pourritures, sens de débitage des lames, épaisseur de la couche d'usure. Par ailleurs, un examen approfondi de la structure portant le plancher (à la française ou poutres croisées) et de son état phytosanitaire doit également être fait.

Fourniture d'un échantillon mis en œuvre qui sera conservé sur chantier jusqu'à la fin des travaux.

Les lames de plancher seront préalablement stockées, à plat, au minimum deux semaines dans les locaux où elles seront mises en œuvre. Les locaux seront propres et secs, au besoin chauffés pour atteindre l'équilibre. Un monitoring sera installé à l'aide de sondes T°C et H°t type « datalogger ».

Pour autant que la structure sous-jacente soit en parfait état, le calage des lames, s'il s'avère nécessaire, est compris dans le prix de la restauration.

L'utilisation du pied-de-biche est fortement déconseillée car trop souvent à l'origine de dégâts irréparables. On privilégiera un enlèvement méticuleux à l'aide de cales de bois. Dès que l'espace le permet, les clous seront sectionnés à l'aide d'une scie égoïne et/ou sabre.

Dans le cadre de la restauration du plancher, un premier ponçage (grain 24 / dégrossissage) sera effectué dans le but de mettre à niveau, aplanir certaines déformations, éliminer les griffes et coups, nettoyer.

Les joints entre chaque lame seront nettoyés des couches successives de traitement à l'aide d'un outil adapté.

Les réparations ponctuelles (boucheporage) seront rebouchées à l'aide d'un mastic dont la teinte sera plus sombre que celle du plancher afin de simuler des défauts naturels du bois.

Pour les réparations ponctuelles et/ou les remplacements à l'identique, les lames seront posées « bord à bord » à arêtes vives. Les arêtes pourront être légèrement patinées afin de s'intégrer au mieux dans le plancher original.

Fixation à l'aide de clous crantés dont le Ø empêchera l'éclatement du bois. L'ensemble des clous sera chassé de 2 à 3 mm de profondeur dans la lame.

Afin d'assurer la libre dilatation du plancher, un joint sera laissé entre le plancher et tout obstacle contigu (maçonnerie, enduits, tuyaux, seuil, etc.). Les prescriptions de la NIT 218 seront strictement d'application.

Dans le but d'harmoniser la teinte des pièces de bois neuves et anciennes, une première opération consistera en l'application d'une teinte réactive (à destination des bois tanniques). Cette opération sera suivie par la mise en œuvre d'une couche de « fond dur » sur les lames neuves et anciennes. Un échantillon pour chaque élément, neuf et ancien, sera préalablement validé par la direction de chantier avant la mise en œuvre définitive.

En ce qui concerne le traitement de surface final, de nombreuses solutions existent : vernis (époxy, polyuréthane, uréthane), huile, cire, laque, encaustique, etc. Le choix s'orientera selon quatre critères : la conservation du bois sur le long terme, l'aspect esthétique, la fréquence d'entretien et l'utilisation des lieux (fréquence et intensité du passage).

Après l'application du traitement de surface, un égrainage (ponçage au grain 150) permettra d'adoucir l'état de surface.

Lorsque l'opération de restauration est terminée, un nettoyage minutieux permettant d'éliminer l'ensemble des résidus des réparations et des poussières des ponçages successifs doit être mis en œuvre. Une réception technique du plancher sera organisée préalablement à la mise en œuvre du traitement de surface final.

À la fin du chantier, si nécessaire dans le cadre d'autres opérations de restauration, une membrane de protection respirante sera appliquée sur l'ensemble du plancher. Une membrane étanche à la vapeur est formellement prescrite.

Fiche coordonnée par Jean-Christophe SCAILLET, SPW / DGO4 / Patrimoine / Direction de la restauration du patrimoine / Cellule d'appui et contrôle technique

L'ancien hôpital Saint-Julien de Boussoit à La Louvière, un sauvetage en cours

La restauration de la chapelle de Saint-Julien, telle que présentée ci-dessous, préfigure l'aboutissement d'un long travail pour la sauvegarde du site de l'ancien hôpital de Boussoit. Celui-ci sera effectif après la reconversion des autres édifices, pour laquelle les travaux sont en cours. Pour mieux en saisir les tenants et aboutissants, un retour en arrière s'impose.

En 2000, le site est inscrit sur la liste des biens menacés et l'IPW entame, avec la Ville de La Louvière, propriétaire, le montage d'un projet de reconversion.

Une étude de faisabilité, cofinancée par le groupe Ethias et l'IPW, confirme en 2004 la possibilité de combiner la restauration de la chapelle, destinée à conserver sa vocation première, à la création de quatre grands logements dans les autres édifices. Un partenariat avec le Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie est créé et le montage du projet est bouclé grâce notamment à une extension de classement décidée sur base d'une étude menée par l'IPW. Quant à la chapelle, la Ville prévoit une mixité de fonctions en réservant l'étage à des activités

associatives. C'est ainsi que le taux de subsides à la restauration, de 60 % pour la partie vouée au culte, est porté à 80 % pour l'étage en raison de sa réaffectation pour l'intérêt collectif (soit 180.000 € hors ajustements éventuels).

Après de longues années d'études, de procédures urbanistiques, de démarches administratives et péripéties en tous genres, le premier volet du projet voit enfin le jour. La réalisation des logements est quant à elle prévue pour fin 2017.

Restauration et réaffectation partielle de la chapelle Saint-Julien à Boussoit

L'ancien hôpital Saint-Julien

La chapelle Saint-Julien appartient à un ensemble architectural classé comprenant également la maison dite du censier et la maison du chapelain. Ces trois bâtiments sont les seuls rescapés d'un vaste ensemble qui, jusqu'à la fin du XIX^e siècle, comprenait en vis-à-vis de la maison du chapelain et de la maison du censier des bâtiments fermant une cour à l'emplacement de l'actuelle rue des Buxiniens¹.

Son origine remonte à la fondation à la fin du XIII^e siècle d'un hospice par le seigneur de Boussoit, Jean Sausset, à l'emplacement de la chapelle actuelle. Au XIV^e siècle, des bâtiments sont construits pour accueillir une communauté de religieux². Dès la fin

du XVI^e siècle, l'activité hospitalière est abandonnée et le site se divise alors en deux unités fonctionnelles, l'une à usage agricole, l'autre dédiée au culte de Saint-Julien. Seul le chapelain reste sur place. Le bâtiment destiné à l'accueil des pauvres et la chapelle attenante sont alors reconstruits. La maison du censier est une reconstruction de la fin du XVI^e siècle et la maison du chapelain du début du XVII^e siècle³.

Bref historique de la chapelle

La chapelle actuelle comporte trois unités chronologiquement distinctes : la nef, le chœur à l'est et une annexe à l'ouest. Chacune de ces trois unités comporte une toiture propre : à deux versants et coyaux entre pignons saillants pour le chœur et



Vue extérieure de la chapelle © Atelier Gigogne



La nef au plafond en voussettes et le chœur © Atelier Gigogne

la nef, en appentis pour l'annexe. La hauteur des pignons fait penser que la toiture était initialement couverte de chaume.

La nef correspond à l'emprise de l'ancien bâtiment de l'hospice dont les soubassements sont partiellement réutilisés dans la reconstruction du XVI^e siècle. Le chœur fut bâti à l'est de la nef à partir de la fin du XVI^e siècle ou au XVII^e siècle sur les fondations de la chapelle primitive. Le pignon de la nef fut alors percé d'un arc triomphal en tiers-point. Le chœur est couvert d'une voûte en berceau à pénétrations, tandis que la nef est couverte par un plafond à solives et voussettes prenant appui sur des poutres en chêne, lesquelles forment entrain aux fermes de la charpente. Au XIX^e siècle, on construit une cloison qui réduit la nef et la sépare de ce qui devient une étable et une remise ; ayant perdu son plafond à voussettes, l'entièreté du comble couvrant la nef y est visible. Enfin, l'annexe sous appentis est construite en 1879 contre le pignon ouest.

Éléments remarquables de la chapelle

Les charpentes du chœur et de la nef sont anciennes, celle de la nef, étant de type « gothique », néanmoins transformée, le mur gouttereau sud ayant été rehaussé.

Les pavements de la nef et du chœur sont en pierre bleue avec, dans le chœur, deux pierres tombales, l'une de 1502 et l'autre de 1702.

La chapelle comporte un certain nombre d'éléments mobiliers remarquables. Dans le chœur, une table d'autel en marbre, en forme de sarcophage, datée du XVIII^e siècle est surmontée d'un retable en bois peint plus ancien ; la niche centrale abrite une statue de Saint-Julien.

Enchâssée dans la cloison séparant la nef de la remise, la clôture à claire-voie, autrefois placée dans l'arc triomphal entre la nef et le chœur, date du début XVI^e siècle. Le vantail central, les deux pans latéraux et l'imposte sont ajourés de colonnettes prismatiques, à décor de remplages entre chapiteaux au premier niveau ; la traverse supporte un calvaire de la fin du XIV^e siècle, exécutée par le peintre et sculpteur

montois Henri de Blémitiel. La barrière de chancel à balustres située entre le chœur et la nef date du XVII^e siècle.

La restauration et la réaffectation

Afin de respecter l'intégrité des murs d'origine, les soubassements de grès et les parements de brique ont été nettoyés, restaurés avec une faible quantité de matériaux de remplacement et rejointoyés. La toiture, recouverte d'ardoises naturelles, a été isolée au-dessus de la charpente, ce qui a entraîné une légère surélévation des murs gouttereaux réalisés en appareillages de briques sur le modèle de ceux du chœur, et du clocheton restauré et revêtu de plomb. L'annexe ouest, initialement réalisée sans aucune fondation, a été démontée et reconstruite à l'identique sur de nouvelles semelles.

Les châssis de la chapelle ont été remplacés par de fines menuiseries en acier respectant leur dessin ancien tout en les sécurisant. Les portes en chêne ont été restaurées ou reconstruites à l'identique. Les baies de la remise, non visibles à rue, ont été pourvues de menuiseries à grands vitrages afin d'optimiser l'apport en lumière naturelle.

La charpente de la toiture a fait l'objet d'une restauration profonde et délicate comprenant des greffes de bois neuf en remplacement des encastresments dégradés. En outre, un renforcement au moyen de tirants obliques en acier a été appliqué aux fermes de charpente de l'ancienne nef afin de résoudre le déséquilibre résultant de maladroites transformations au XVII^e siècle ayant entraîné le dévers de la façade sud. Par ailleurs, la création d'une nouvelle structure en acier soutenant un nouveau plancher rendant accessible le comble de la nef a permis de soulager les appuis de la charpente et de sécuriser le solivage ancien du plafond à voussettes de la chapelle.

Intérieurement, à l'exception de la restauration des enduits et de leur finition, ainsi que d'une nouvelle conception de l'éclairage, aucune modification n'a été apportée à l'espace et au décor de la chapelle. Par contre, l'ancienne remise, son annexe et le comble de la nef ont fait l'objet d'une réaffectation en un espace à destination d'associations locales. Le programme de ce nouvel équipement n'étant pas fixé au moment de l'élaboration du projet, l'optimisation des



Le rez-de-chaussée du local associatif © Atelier Gigogne



L'étage du local associatif © Atelier Gigogne

surfaces et leur polyvalence ont guidé la conception. Par la sobriété de ses formes et de ses matériaux, l'intervention contemporaine valorise la rusticité de l'ancienne étable en maçonnerie de briques autant que la complexité et le rythme des belles charpentes en chêne. De fines gorges lumineuses allègent les volumes et les désolidarisent des maçonneries anciennes. Dans le comble, les canalisations de ventilation y sont insérées sans artifice, l'installation technique occupant discrètement le comble au-dessus du chœur.

Catherine TITEUX

Maîtrise d'ouvrage :

- Ville de La Louvière
- Région wallonne, Direction de la Restauration

Architecture :

- Atelier GIGOGNE sprl
Catherine Titeux, architecte et docteur en histoire de l'art
- Pierre Van Assche, architecte

Stabilité :

- JZH & Partners s.c.
- BESP, Pierre Stoffel, ingénieur civil architecte et des constructions

Techniques spéciales :

- AXIS Ingénierie

Entreprise générale :

- BAJART s.a.

Montant des travaux : 563.380 € HTVA

Date de réception des travaux : 13/12/2016

¹ Les corps de bâtiment en vis-à-vis de la maison du chapelain et de la maison du censier ont disparu entre 1894 et 1959, selon les plan cadastraux.

² En 1302 une bulle papale autorise l'installation des religieux, d'un maître de l'hôpital et d'un chapelain.

³ Pour la datation, nous nous sommes référés à l'étude de Virginie BOULEZ, *Ensemble architectural de la chapelle Saint-Julien à Boussoit. Étude de faisabilité pour l'intégration en logements. Rapport préliminaire : observations en archéologie du bâti*, Institut du Patrimoine wallon, décembre 2004.

Des subsides récents et un dossier d'inscription sur la liste du patrimoine mondial

Dans son 42^e numéro, *La Lettre du Patrimoine* se faisait l'écho, en page 7, du travail mené tant par les partenaires français que belges en vue du dépôt d'un dossier d'inscription sur la liste du patrimoine mondial des sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre. Cette candidature est à présent finalisée et vient d'être transmise au Centre du patrimoine mondial pour être examinée en juillet 2018. Cette proposition d'inscription sérielle transnationale touche 139 sites répartis pour 96 en France, 27 en Flandre et 16 en Wallonie, tous situés dans la zone dite du Front ouest, allant de la mer du Nord à la frontière franco-suisse. Perpétuant le souvenir du premier conflit mondial, ces sites funéraires et mémoriels témoignent également de l'émergence de ces cimetières militaires, individualisant les soldats tombés, qu'ils proviennent des pays limitrophes ou de toutes les régions du monde, et offrant à ces lieux une dimension universelle. Les 16 sites wallons regroupent ainsi le fort de Loncin à Ans, les carrés militaires de Robermont à Liège, les cimetières militaires français du Plateau et de l'Orée de la Forêt ainsi que le cimetière militaire franco-allemand du Radan à Tintigny, l'Enclos des Fusillés de Taminés (Sambreville), le cimetière militaire français de la Belle-Motte à Fosses-la-Ville, le cimetière militaire allemand et du Commonwealth de Saint-Symphorien à Mons, les cimetières militaires du Commonwealth « Hyde Park Corner Cemetery », « Strand Military Cemetery », « Prowse Point Military Cemetery », « Mud Corner Cemetery », « Toronto Avenue Cemetery », « Ploegsteert Wood Military Cemetery » et « Rifle House Cemetery » ainsi que le cimetière militaire et le monument aux disparus du Commonwealth « Berks Cemetery Extension » et « Ploegsteert Memorial to the Missing », situés pour ces huit derniers à Comines-Warneton.



La collégiale Sainte-Croix. Photo G. Focant © SPW-Patrimoine

Du côté des subsides, une intervention d'un peu plus de 280.000 € a été dégagée afin de permettre les travaux de stabilisation indispensables à tout projet de restauration de l'ancien château de Farciennes. Classés en 2009, les vestiges de ce château du XVII^e siècle, constitués d'une aile occidentale bordée de deux tours, d'une portion de l'aile méridionale et d'une tour située au sud-est, constituent les derniers développements d'un site occupé de longue date. Ces mesures de protection s'attacheront à dégager l'ensemble des gravats qui encombrant le site, à stopper les dégradations que subissent les maçonneries en les stabilisant au moyen d'étais et d'interventions ponctuelles et à placer une couverture

provisoire sur le corps de logis. Un entretien annuel de ces installations est également compris dans les mesures prévues.

La collégiale Sainte-Croix de Liège, dont l'état était devenu préoccupant, bénéficiera elle aussi d'un accord-cadre de 15 millions d'euros, mobilisés sur une période de dix ans. Ce budget conséquent permettra d'entamer un projet de restauration de grande ampleur. Érigée au X^e siècle, Sainte-Croix se présente comme un ensemble exceptionnel au regard de l'évolution de l'architecture religieuse de nos régions. À une première phase dont ne subsiste qu'un pan de mur en grès houiller, se substitue une église halle, aux trois nefs de même hauteur, précédée d'un massif occidental construit dans la première moitié du XIII^e siècle et couronné par une tour. Fortement restaurée au XIX^e siècle, cette partie est utilisée depuis comme baptistère. Résolument gothique, le reste de la construction se compose d'un chœur daté du milieu du XIII^e siècle, d'un transept et de nefs construites en plusieurs phases dès la fin du XIII^e siècle ou durant la première moitié du XIV^e siècle. Au XV^e siècle, on y ajoute des chapelles latérales.

Le château Lannoy à Antoing profitera d'un subside à la restauration d'un peu moins de 823.000 €. Succédant à plusieurs phases de construction, ce château classé se présente dans son état du XVIII^e siècle, empreint de classicisme français tant dans son allure extérieure que dans ses décors intérieurs. Les travaux programmés seront entre autres consacrés à la restauration de la toiture et notamment à la remise en état des lucarnes, à l'entretien général des charpentes, au renforcement des maçonneries au niveau du balcon ou au remplacement des joints défectueux ou de pierres endommagées.



Une des nécropoles de Ploegsteert avec le Mémorial britannique en arrière-plan. Photo G. Focant © SPW-Patrimoine

Malonne : un ensemble religieux et pédagogique désormais protégé



© Asbl Saint-Bertuin

Avec la signature, le 16 février 2017, d'un arrêté de classement relatif à l'ancienne abbaye de Malonne, le Ministre du Patrimoine a étendu la protection de l'église paroissiale de Malonne, ancienne église abbatiale, qui fut classée comme monument le 30 mars 1962, à une bonne partie de l'ensemble conventuel du XVIII^e siècle.

Ceci fait suite à un long processus entamé en 1998 et relancé de façon plus significative en 2011 suite à l'authentification des cuirs dorés, qui ornent les salons dits bleu et vert, à l'atelier bruxellois de Cornelius 't Kint.

L'abbaye de Malonne trouve son origine à la fin du VII^e siècle lorsque Bertuin, un Irlandais, et ses compagnons sont venus s'installer à cet endroit le long du Landoir, un affluent de la Sambre.

Dès la fin du X^e siècle, les empereurs germaniques mettent en place la principauté de Liège avec à sa tête un évêque. Le village de Malonne y est inclus et se mue en enclave immunitaire, accrochée à la Sambre, isolée dans le comté de Namur et incrustée dans la mosaïque principautaire. Bien que voisins de Namur, les Malonnois sont des Liégeois. Ils le resteront jusqu'en 1795.

L'abbaye voit l'arrivée de chanoines réguliers en 1147, les Augustins. Le curé de la paroisse est l'un des chanoines réguliers. Les abbés se succèdent et apportent leur touche à l'évolution des bâtiments.

Laurent Cornélis (1523-1562) réédifie les bâtiments claustraux. Il en subsiste les bases transformées en cuisines et réfectoires actuellement.

Pierre Hinslin (1624-1640) emmuraille le monastère, reconstruit l'aile sud. Celle-ci a été transformée au XIX^e siècle pour les besoins scolaires. À cette époque, on accède à l'abbaye par l'ouest. La porte

d'entrée se trouvait à l'emplacement de la chapelle des frères du XIX^e siècle. On accédait à cette porte par un pont en pierre sur le Landoir. Actuellement, l'entrée dans la cour d'honneur se fait par le nord.

Plus tard, Hubert Farsy (1731-1752) rénove la façade centrale du sud. Un magnifique fronton portant ses armoiries en fait un agréable ornement. Enfin, Michel de Bonvoisin

(1752-1780) modernise le cloître et réédifie sur le mode classique l'aile est de la cour d'honneur (où son blason trône au fronton), qui nous intéresse plus particulièrement, ainsi que le bâtiment contigu à l'église à front de rue. Désormais, les façades et toitures de cet ensemble sont classées comme monument.

Le cloître jouait le rôle d'artère vitale de la vie conventuelle. Ses arcades appelaient à la paix et au recueillement. Par la monumentale porte de chêne, il assurait le va-et-vient entre les lieux communautaires et l'abbatiale. Par les escaliers, il communiquait avec les appartements de l'abbé et les dortoirs. La communauté de chanoines ne dépasse guère la dizaine de personnes.

Désormais, le déambulatoire, la porte vers l'église, les salons bleu et vert du quartier de l'abbé, la chambre de l'abbé, le vestibule d'entrée y compris l'escalier monumental et le salon du premier étage sont classés comme monument.

Le 7 janvier 1797, les chanoines quittent l'abbaye. Mise en vente en avril, elle est acquise, à l'exception de l'église, par Dejaifve, au nom des anciens religieux. Le complexe monastique ne demeure pas sans vie.

Un projet pédagogique inédit va orienter la destinée de l'ancienne abbaye. En 1840, Mgr Dehesselle, évêque de Namur, la rachète aux héritiers des derniers religieux (le dernier chanoine est décédé en 1831), l'église et le presbytère demeurant, depuis 1807, la propriété de la Commune. Il la confie aux Frères des Écoles chrétiennes à l'effet d'y installer l'École Normale.

Les nouveaux locataires se mettent aussitôt à l'ouvrage. Avec l'appui financier épiscopal, ils procèdent à la restauration et à l'aménagement des bâtiments dès 1841. Les chanoines et les élèves étant mis, en quelque sorte, à la porte de l'église paroissiale, la congrégation décide de construire une nouvelle chapelle, côté nord-ouest. Elle sera construite de 1853 à 1855. Les façades et toitures de cette chapelle des Frères, ainsi que la structure portante néogothique en fonte et le banc de communion en dinanderie sont incluses dans le classement comme monument.

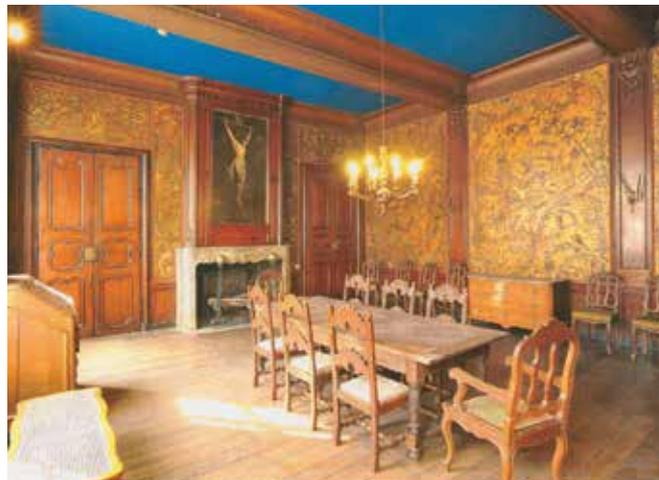
Par la suite, la dimension que prit cette école obligea les Frères à s'étendre sans cesse et à construire de nouveaux bâtiments tant à l'ouest qu'à l'est de l'ancienne abbaye. Ceux-ci ne font pas l'objet de ce classement. En 1888, la cour d'honneur est rénovée à son tour. On y érige la statue de Jean-Baptiste de La Salle, nouvellement béatifié, classée désormais dans l'ensemble architectural.

En 1917, l'Institut Saint-Bertuin est endeuillé par le décès du Frère Mutien Marie, le « frère qui prie toujours ». De son vrai nom Louis Joseph Wiaux, il était entré en religion à Malonne en 1859 à l'âge de 18 ans. Il fit carrière comme surveillant éducateur et professeur de dessin. Proclamé bienheureux en 1977, il fut canonisé en 1989 et le rayonnement de sa personnalité donne un coup d'éclat à Malonne.

Si l'école s'agrandit de toutes les façons au XX^e siècle, l'internat dut fermer ses portes dès 2001. Les dortoirs seront reconvertis en zone administrative, classes diverses, laboratoires. Depuis 2007, l'asbl Saint-Bertuin, propriétaire des lieux, est dirigée par des laïcs bénévoles. Ceux-ci rénovent progressivement les parties anciennes de l'abbaye et les louent à des privés et des associations.

C'est désormais un ensemble architectural classé comprenant l'église abbatiale, devenue paroissiale, le bâtiment claustral de l'ancienne abbaye, le portique d'entrée, le bâtiment de conciergerie et de secrétariat, l'aile Bonvoisin, l'aile Farsy, l'ancien garage à carrosses, la chapelle des Frères, la cour pavée et la statue de La Salle.

Olivier CARLY, historien,
Direction de la protection
du patrimoine



© Asbl Saint-Bertuin

Premier bilan des fouilles préventives sur la place de Moustier-sur-Sambre (Jemeppe-sur-Sambre)

Un monastère à l'origine du village

Moustier-sur-Sambre tire ses origines et son nom d'une abbaye de moniales fondée au milieu du VII^e siècle par saint Amand, l'un des premiers évangélisateurs de nos régions. Installé sur une terre donnée par l'aïeul de Charlemagne, Pépin de Herstal, le monastère est dès le Haut Moyen Âge un centre économique et commercial d'importance dans la région de la Basse-Sambre. À partir du IX^e siècle, il profite également du transfert des reliques de saint Frédégand depuis l'abbaye de Deurne (Anvers), ravagée par les Normands. De nombreux pèlerins se rendent dès lors à Moustier pour y révéler les reliques et, à l'instar des touristes d'aujourd'hui, participent au développement économique de la région.

Dans le courant du XIII^e siècle, les mœurs des moniales se relâchent significativement. Elles ne tiennent plus leurs vœux perpétuels de pauvreté et de chasteté et des conflits surviennent lors de la nomination de l'abbesse. L'évêque de Liège, sous l'autorité duquel l'abbaye de Moustier était alors placée, décide de convertir le monastère en chapitre de chanoinesses séculières. Les chanoinesses sont soumises à des règles bien moins strictes que des religieuses régulières. Elles ne prononcent pas de vœux perpétuels et peuvent donc à tout moment quitter l'ordre. Elles conservent une partie de leurs biens propres et possèdent des prébendes, une forme de revenu issu des exploitations du chapitre. Les chanoinesses ne vivent pas cloîtrées mais habitent dans des maisons particulières. Elles sont néanmoins tenues de célébrer les offices dans leur collégiale, en habits religieux. Pour être admise au chapitre, une future chanoinesse doit prouver seize quartiers de noblesse, soit être issue de l'aristocratie depuis au



La partie ouest de la place de Moustier en cours de fouille. Photo É. Delaunois © SPW-DPAT



Moustier-sur-Sambre et sa collégiale vers 1660. Gouache de A. de Montigny, Albums du duc Charles de Croÿ © Crédit communal de Belgique

moins quatre générations. Ce caractère nobiliaire donne le titre de « Dames » aux religieuses.

Le chapitre noble de Moustier-sur-Sambre s'est maintenu jusqu'en 1787, année où il est réuni au chapitre d'Andenne et transféré à Namur. Ce nouveau chapitre de Namur disparaît définitivement en 1792.

Travaux dans le cœur ancien de Moustier

La place de Moustier est le centre ancien du village. Au milieu se dressait l'ancienne église paroissiale Notre-Dame dont la date de fondation est inconnue. La place est aujourd'hui entourée de l'église actuelle construite en 1863 et dédiée à saint Frédégand, du « Château des Dames » et de bâtiments des XVII^e et XVIII^e siècles qui ont servi de maisons aux chanoinesses. En face de l'ancienne église paroissiale se trouvait la collégiale Saint-Pierre, rasée au début du XIX^e siècle.

La Commune de Jemeppe-sur-Sambre a entrepris début janvier 2016 de rénover cette place au très

haut potentiel archéologique. Un terrassement de 60 cm de profondeur risquait d'endommager les vestiges de l'ancienne église paroissiale et de son cimetière. Une opération archéologique préalable aux travaux a dès lors été planifiée en collaboration avec l'Administration communale, consistant en une fouille préventive de six mois au centre de la place et en un suivi des travaux de voiries en périphérie.

L'occupation médiévale

Les fouilles ont révélé d'importantes maçonneries qui délimitent un bâtiment d'environ 40 m de long, pourvu de plusieurs pièces. Ces vestiges sont les traces construites les plus anciennes mises au jour sur la place. La fonction de cet imposant édifice pose question. Il ne s'agit probablement pas d'une église mais il était sans aucun doute attaché au complexe monastique.

Témoins des techniques de construction de l'époque, un malaxeur à mortier et un four à chaux ont été

Les Nouvelles de l'Archéologie

dégagés. Le malaxeur à mortier se présente sous la forme d'une structure circulaire constituée d'une fine couche de mortier, vestige du fond de la cuve. Au centre de celle-ci se trouvait le négatif du poteau central qui soutenait un bras horizontal. Sur ce bras étaient fixées des pales servant au mélange et qui ont laissé des stries au fond du malaxeur. Ces stries montrent que les pales étaient espacées de 30 à 40 cm. De la céramique retrouvée dans le comblement du trou de poteau situerait l'abandon du malaxeur vers le IX^e siècle.

Le four, de forme circulaire, mesurait 3,20 m de diamètre et était pourvu d'un tunnel d'entrée. Les résidus de la dernière cuisson de chaux, en partie inachevée, recouvraient la sole. Le four a été mis à feu pour la dernière fois entre 1047 et 1186 selon l'analyse archéomagnétique réalisée par le Centre de Géophysique du Globe.

L'église Notre-Dame et son cimetière

De l'ancienne église paroissiale ne subsistaient que les fondations. Deux phases de construction au moins ont été repérées. La plus ancienne présentait un chœur à chevet arrondi, séparé de la nef par un banc de communion. Le chœur de l'église a été reconstruit ultérieurement, cette fois selon un plan quadrangulaire, flanqué de deux petites sacristies au nord et au sud. La datation de ces deux phases de construction est pour le moment sujette à caution. À la lumière des archives, il semblerait que l'on puisse les situer aux XVIII^e et XIX^e siècles. L'église médiévale aurait été entièrement rasée et ses matériaux récupérés pour la reconstruction du lieu de culte, ce qui expliquerait qu'il n'en reste quasiment aucune trace.

Le cimetière, ceinturé par un mur de clôture, entoure l'église. De nombreuses sépultures ont été repérées dans son emprise ainsi que dans l'église. Certaines d'entre elles présentaient une alvéole céphalique, sorte d'encoche ménagée pour la tête et donnant au creusement une forme globalement humaine.

Des édifices des Temps modernes

À l'est, à proximité immédiate de l'ancienne collégiale Saint-Pierre, le suivi des travaux de voiries a révélé les vestiges de deux autres édifices dont l'un était construit en pan de bois. Il a subi une destruction violente : une importante quantité de torchis brûlé remplissait son niveau d'abandon. La céramique retrouvée dans le dernier niveau d'occupation du bâtiment peut être attribuée au XVI^e ou au début du XVII^e siècle. On sait par les sources historiques que le chapitre fut pillé par les calvinistes en 1568 et qu'en 1614, les chanoinesses se plaignaient à l'archiduchesse Isabelle du délabrement de leurs maisons claustrales, incendiées lors des combats entre les armées espagnoles et françaises. On peut donc envisager de situer la destruction de ce bâtiment lors de l'un de ces événements violents.



Sépulture à alvéole céphalique. Photo É. Delaunois © SPW-DPat

Les vestiges de deux autres bâtiments ont été dégagés à l'ouest de l'église Notre-Dame. Ceux-ci apparaissent sur le cadastre primitif de 1830 et ont été détruits en 1867. D'après les indications relevées aux archives du cadastre, il s'agit d'une école et d'un bâtiment communal.

Conclusions

Les premiers résultats obtenus en 2016 à Moustier sont particulièrement intéressants tant pour l'histoire que pour la structuration du village et du monastère qui lui a donné son nom. Les vestiges découverts couvrent une large période, du IX^e au XIX^e siècle, et témoignent de la vie quotidienne et religieuse comme de l'évolution du parcellaire. Les techniques de construction ne sont pas en reste puisque des données particulièrement intéressantes pourront être tirées de l'étude croisée des mortiers mis en œuvre, du four à chaux et du malaxeur à mortier.

De nombreuses questions restent en suspens, notamment en ce qui concerne la fonction du vaste bâtiment primitif et la datation des différentes phases de construction de l'église Notre-Dame. Les réponses pourront se trouver dans la suite des travaux de terrain ainsi que dans les études post-fouille à venir. Il sera également nécessaire d'appréhender ces éléments en regard de leur relation avec les bâtiments claustraux et la collégiale afin d'obtenir une vision globale de l'évolution du monastère, chapitre et village de Moustier-sur-Sambre.

Élise DELAUNOIS

Remerciements

Nous tenons à remercier l'Administration communale de Jemeppe-sur-Sambre pour l'excellente collaboration entretenue tout au long du chantier. Merci également à nos collègues Jean-Louis Javaux, Carole Hardy et Anne-Sophie Landenne (SPW, Dir. ext. Namur), Sophie Challe et Sylvie de Longueville (SPW, Dir. Archéologie) pour leur aide et leurs recherches.



Le four à chaux et son tunnel d'entrée. Photo É. Delaunois © SPW-DPat

Suivi et interventions archéologiques sur l'esplanade de Terra Nova à la citadelle de Namur

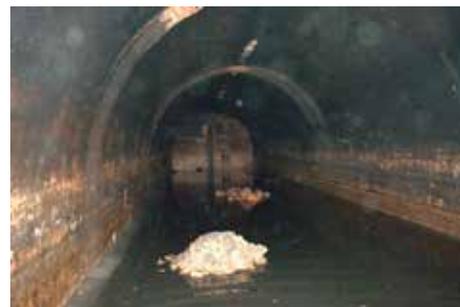


La partie nord-ouest du chantier en cours de suivi. Photo P.-H. Tilmant © SPW / DGO4

Au sein de la citadelle de Namur, l'esplanade de Terra Nova est constituée par l'espace qui entoure la caserne du même nom. Elle est essentiellement délimitée au nord par un talus surélevé, au sud par plusieurs murailles, à l'ouest par le grand fossé de Terra Nova et à l'est par les talus qui surplombent la route Merveilleuse et une partie du fossé de Médiane. Cet espace est principalement occupé par la caserne de Terra Nova, construite en grande partie entre 1820 et 1825 et restaurée en 2014-2015 pour devenir un Centre des visiteurs. L'état de l'esplanade antérieure à l'édification de la caserne a été examiné via une vingtaine de plans anciens, conservés à Namur, Vincennes et Bruxelles. Le plus ancien date de 1649 et le plus récent de 1793. Parmi ces documents figurent ceux de Johan Blaeu en 1649, Pedro Boraz en 1690-1691, Gabriel Bodenehr vers 1725, Nicolas Visscher en 1695, Carpentier en 1706, Larcher d'Aubancourt en 1747, J.-J. de Ferraris en 1770-1777 et H. F. Cordes en 1787. Entre 1649 et 1793, aucune construction en

dur ne semble avoir été érigée à l'emplacement de l'esplanade, à l'exception d'une casemate destinée à protéger ce qui au départ était une mare. Celle-ci collectait une partie des eaux de source et d'infiltration du site. Le plan de Nicolas Visscher montre à cet endroit une dépression de forme circulaire avec au centre une surélévation du terrain. Il s'agit vraisemblablement de la mare mentionnée dans un plan de la même

période. Par contre, le plan de Sébastien de Vauban de 1703 montre à cet endroit un projet ou de construction ou au moins d'aménagement du terrain. Les plans de peu postérieurs manquent de précision sur cette partie du site. En 1747, le plan de Larcher d'Aubancourt montre bien les transformations des lieux ; parmi celles-ci, un chemin entoure l'emprise approximative de l'esplanade, là où sera construite la caserne. Le relief a manifestement été adapté aux nécessités de la défense. Un peu plus à l'ouest, un parapet a été aménagé, apparemment afin de recevoir trois embrasures pour pièces d'artillerie. Un plan de 1751-1752 montre la mare entourée d'une maçonnerie, vraisemblablement afin déjà de la protéger, avant qu'elle ne soit casematée quelques années plus tard. La schématisation sur la carte de J.-J. de Ferraris en 1771-1778 ne permet pas d'appréhender objectivement l'évolution de cette zone de la citadelle. Peu de temps après, en 1782, Joseph II ordonnera le démantèlement et la destruction de cette dernière



Intérieur de la citerne. Photo P.-H. Tilmant © SPW / DGO4

et ce n'est qu'entre 1815 et 1830 que des campagnes de reconstruction importantes auront lieu.

L'esplanade située autour de la caserne a fait l'objet d'une rénovation entre 2015 et mai 2016. Entre février et décembre 2015, un suivi archéologique a été réalisé dans le cadre de ces derniers travaux. Cette intervention a permis la mise au jour des vestiges de plusieurs édifices.

Le mieux conservé d'entre eux est une citerne, construite en sous-sol au nord de la caserne, en creusant à travers la roche schisteuse en place. Elle est quasiment complète et présente de vastes dimensions : près de 25 m de long, 5 m de large et environ 3,70 m de haut. Seule une partie de l'extrados de la voûte et des pignons latéraux a pu être dégagée. Le centre de la voûte est équipé d'un orifice circulaire destiné à l'origine à puiser les eaux récoltées et à permettre l'accès à l'intérieur en cas d'entretien. Deux autres orifices d'où s'écoulaient des eaux pluviales ou d'infiltration se trouvent à proximité des limites est et ouest de la voûte. Le pignon ouest présente à son sommet une cavité d'où émerge un tuyau de plomb. L'extrémité évasée de ce dernier est encore pourvue d'un filtre circulaire. Ce dispositif manifestement destiné à pomper l'eau est certainement contemporain du percement oriental de la voûte. Ces aménagements ont sans doute été décidés afin de remplacer ou de compléter l'usage de l'orifice circulaire central.

Au sud de la citerne, plusieurs chenaux ont été mis au jour au cours des travaux de terrassement. L'emprise de ces derniers n'a cependant pas permis de vérifier de manière certaine la liaison entre ces chenaux et la construction souterraine. La présence des chenaux et l'orientation presque identique entre la caserne et la citerne ne suffisent pas à prouver que ces deux édifices soient contemporains. Certains faits, notamment l'examen des plans anciens des XVIII^e et XIX^e siècles, laissent plutôt entendre que la citerne aurait déjà pu être en place au moment de la construction de la caserne. De tels dispositifs existaient déjà au XVII^e et au XVIII^e siècle, à Terra Nova et au fort d'Orange. Quoi qu'il en soit, un doute subsiste quant à la datation précise de ce réservoir d'eau et seules des recherches en archives permettraient vraisemblablement de résoudre avec certitude cette question de chronologie.



Pignon ouest de la citerne. Photo P.-H. Tilmant © SPW / DGO4



Mise au jour d'un des chenaux. Photo P.-H. Tilmant © SPW / DGO4

Les Nouvelles de l'Archéologie

Autre édifice mis au jour : la prison militaire. Celle-ci a vraisemblablement été construite dans la première moitié du XX^e siècle. Elle s'élevait contre la muraille sud-ouest délimitant l'esplanade. Elle se trouvait ainsi très près de la caserne de Terra Nova, tout en n'y étant pas intégrée. Sur un plan moderne émanant du Ministère de la Défense nationale, elle est qualifiée de « cachots ». Le suivi des terrassements de cette partie du site a entraîné la mise au jour de ses fondations de briques. Le bâtiment long de 13,50 m et large de 5,90 m se composait d'un couloir, de cinq cellules, d'une pièce à usage non défini et de latrines. D'après des photos aériennes anciennes, la prison fut abattue après 1970. Au pied de sa façade est a été partiellement dégagée une canalisation de grès provenant, selon toute vraisemblance vu son orientation, des anciennes cuisines. Celles-ci avaient été construites en 1830 au sud de la prison. Elles figurent sur le plan de la brigade topographique du Génie daté de 1853. Elles seront transformées ensuite en infirmerie, laquelle sera détruite en 1983. Aucune trace n'en a été retrouvée au cours du suivi archéologique des travaux.

Les vestiges d'équipements de type sanitaire ont également été découverts en plusieurs endroits. Il s'agit d'une part, au nord et au nord-ouest de la prison, de deux bâtiments abritant des latrines. Les plans modernes consultés montrent l'évolution de ces dernières dont seules les fondations ont été retrouvées. D'autre part, au pied du talus situé au nord de la caserne, un assemblage de quatre grands blocs calcaire taillés avec orifice d'évacuation central a été découvert. Il s'agit selon toute vraisemblance d'un dispositif à usage de douches. Plus à l'est et toujours au pied du talus, trois maçonneries arasées ont été mises au jour dans une tranchée. La largeur

limitée de celle-ci n'a pas permis de déterminer si ces maçonneries appartiennent à un seul et même bâtiment.

Parallèlement au suivi des travaux de mise en valeur de l'esplanade, un sondage a été creusé au pied du talus précité. Cette intervention était destinée à collecter des informations sur la nature du sous-sol à l'emplacement de l'un des pylônes du futur téléphérique. Le creusement a été réalisé jusqu'à une profondeur de 4,60 m et n'a laissé apparaître que des couches de remblais de composition hétérogène. Le substrat naturel n'a pas été atteint et aucune structure archéologique n'a été mise au jour. Cette importante épaisseur des remblais avait déjà été constatée à l'ouest de la citerne, où elle atteignait plus de 3 m. Par contre, les terrassements réalisés au pied de la façade nord de l'ancienne caserne ont montré en deux endroits la présence du substrat à une profondeur inférieure à 0,50 m. Ces différences importantes de niveau du sol en place sont liées à des modifications volontaires du relief de la citadelle. Le plan de Larcher d'Aubancourt de 1747 montre un relief nettement artificiel, alternant zones basses et talus surélevés, et qui résulte manifestement d'un aménagement à but défensif. Selon les pratiques en cours au XVIII^e siècle, celui-ci pouvait consister à creuser à ciel ouvert des tranchées de vastes dimensions destinées à la construction de galeries, casemates, contre-mine, etc., lesquelles étaient ensuite recouvertes d'une épaisse couche



Fondations de la prison après dégagement. Photo P.-H. Tilmant © SPW / DGO4

de remblais afin d'en assurer la protection en cas de bombardement.

En conclusion, le suivi de chantier réalisé en 2015 a permis de compléter nos informations sur l'occupation de l'esplanade de Terra Nova depuis le début du XIX^e siècle mais laisse largement en suspens les périodes antérieures. Il est vraisemblable que les importants travaux de construction effectués depuis 1820 aient fait disparaître une part non négligeable des niveaux d'occupation antérieurs. Néanmoins, il conviendra de poursuivre les interventions archéologiques préventives dans ce secteur, notamment avec la mise en place des fondations des pylônes du téléphérique envisagé.

Pierre-Hugues TILMANT

Remerciements

J'adresse mes remerciements à Jean-Sébastien Misson et Aude Kubjack (Service Citadelle), à Arnaud Gavroy, Échevin (Ville de Namur) et à Jacky Marchal (Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles).

Quelques expositions à découvrir prochainement !

« Les gestes du patrimoine »

- Du 1^{er} juillet au 25 septembre : église Saint-Fiacre, rue de Mont, 311 à 4820 Dison

« Les métiers de l'archéologie » (extérieur)

- Du 14 avril au 30 mai : site archéologique de Montauban-sous-Buzenol, rue de Montauban à 6743 Buzenol (Étalle)
- Du 1^{er} au 28 juin : Administration communale de Ham-sur-Heure-Nalines, chemin d'Oultre-Heure, 20 à 6120 Ham-sur-Heure
- Du 5 juillet au 18 septembre : place du Chapitre à 5300 Andenne

« Les métiers de l'archéologie » (intérieur)

- Du 1^{er} juillet au 31 août : hôpital Notre-Dame à la Rose, rue Alix de Rosoît à 7860 Lessines

« Néandertal, l'Européen »

- Du 1^{er} avril au 23 mai : musée régional des Sciences naturelles, rue des Gaillers, 7 à 7000 Mons

- Du 15 mai au 25 septembre : musée de l'Iguanodon, rue Lotard, 14 à 7320 Bernissart
- Du 6 au 23 octobre : CHAW, rue de l'Ermitage, 23 à 1300 Wavre
- Du 10 octobre au 26 novembre : Maison de la Laïcité de Binche, place de l'Europe à 7131 Waudrez

« Du bûcher à la tombe »

- Du 19 avril au 17 juin : Archéoscope Godefroid de Bouillon, quai des Saulx, 14 à 6830 Bouillon
- Du 1^{er} juillet au 4 septembre : château fort de Logne, rue de la Boverie, 1 à 4190 Vieuxville
- Du 10 octobre au 26 novembre : Malmundarium, place du Châtelet, 10 à 4960 Malmédy

« Ces arbres témoins de notre histoire »

- Du 24 avril au 30 mai : Parc naturel du Pays des Collines, ruelle des Écoles, 1 à 7890 Ellezelles
- Du 3 au 11 juin : école communale de Tenneville, route de Bastogne, 25C à 6970 Tenneville
- Du 10 juin au 27 août : Maison du Bailli, Grand-Place, 20 à 1440 Braine-le-Château
- Du 27 octobre au 4 décembre : Centre touristique de Daverdisse, allée des Marronniers, 1 à 6924 Daverdisse
- Du 2 au 30 novembre : Administration communale de Rixensart, avenue de Mérode, 75 à 1330 Rixensart

Pour toute information :

http://spw.wallonie.be/dgo4/site_patrimoine/index.php/protection/protection_exposition

De nouveaux « Carnets du Patrimoine » à présent disponibles



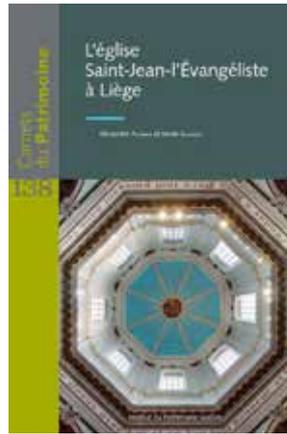
L'actuelle commune de Hannut est née de la fusion administrative de la ville avec dix-sept villages environnants. L'ancienne ville, célèbre pour son marché au bétail, s'est surtout développée au XIX^e siècle mais conserve

dans son plan les traces de ses anciens remparts. L'église Saint-Christophe avec sa tour médiévale est le plus ancien monument de la cité. De chaque période, la ville conserve des éléments importants de son patrimoine comme les châteaux Mottin et Snyers ainsi qu'une multitude de maisons anciennes. Mais Hannut c'est aussi une infinité de villages qui se répartissent principalement sur le plateau hesbignon, à la limite du Brabant, avec des incursions vers les vallées du Geer et de la Mehaigne. Chaque ancienne commune conserve bien souvent un château, une église ainsi qu'un patrimoine rural groupé autour de ces deux pôles.

Jacques VERSTRAETEN, *Le patrimoine de Hannut* (Les Carnets du Patrimoine, 137), Namur, IPW, 2017, 52 pages, 6 €.

Située dans le quartier de l'Île, l'église Saint-Jean-l'Évangéliste est probablement la plus méconnue de toutes les collégiales de la Cité ardente. Dressée aux abords de la place Xavier Neujean, cette église fut fondée à la fin du X^e siècle par Notger, qui y fut enseveli en un endroit oublié des hommes. Son architecture établie sur le même plan que Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle fait de Saint-Jean un édifice remarquable constitué d'une tour romane, d'un octogone central et d'un chœur oblong datant du XVIII^e siècle. Sous le ciel étoilé de sa voûte se cachent de merveilleux trésors, certains toujours visibles au sein de la collégiale, d'autres conservés dans des institutions muséales liégeoises. Parmi ceux-ci, citons *L'ivoire de Notger*, *La Crucifixion* du peintre Bertholet Flémal, ainsi que la splendide *Sedes Sapientiae* datée de 1230-1240.

Alexandre ALVAREZ et Kevin SCHMIDT, *L'église Saint-Jean-l'Évangéliste à Liège* (Les Carnets du Patrimoine, 138), Namur, IPW, 2017, 48 pages, 5 €.



Aux confins de l'Ardenne et de la Lorraine belge se trouve la verdoyante commune d'Attert, reconnue dans son entièreté comme parc naturel depuis 1994. Ses treize villages et sept hameaux s'égrènent au cœur des superbes paysages naturels situés à la frontière de deux régions naturelles, des portes de la forêt d'Anlier à la cuesta sinémurienne. De nombreuses balades invitent le promeneur à découvrir ce patrimoine naturel de premier plan et le charme des villages dans lesquels le petit patrimoine populaire est très présent. Les églises, chapelles, croix de chemin, lavoirs et autres édifices publics ne manquent d'ailleurs pas d'intérêt.

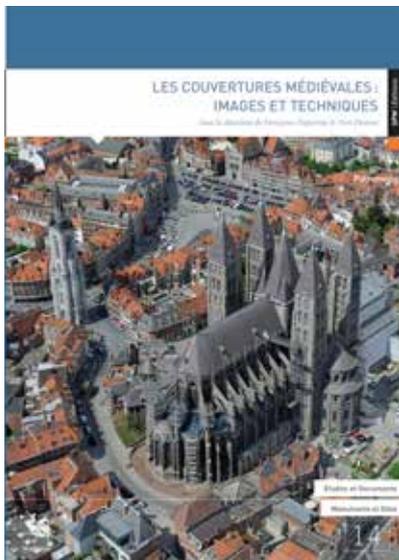
Frédéric MARCHESANI, *Le patrimoine d'Attert* (Les Carnets du Patrimoine, 139), Namur, IPW, 2017, 56 pages, 6 €.

Bilan de vingt années de fouilles à la Paix-Dieu

Le site de la Paix-Dieu à Amay, lové dans un fond de vallon, a traversé les siècles. Des moniales cisterciennes y fondent une abbaye au XIII^e siècle qui perdure jusqu'en 1797. L'ensemble architectural actuel conserve de cette époque sa structure des Temps modernes. Exploitée par la suite par des propriétaires privés, la Paix-Dieu sera transformée pour servir des besoins industriels et agricoles. À partir de 1995, le Centre des métiers du patrimoine (IPW) lui insuffle une nouvelle vie ; les édifices en ruine sont peu à peu restaurés et réaffectés.

Cet ouvrage propose une plongée dans l'espace et le temps, grâce aux découvertes archéologiques, au travers des vestiges enfouis sous la terre et de l'observation du bâti ancien, croisés notamment avec le dépouillement d'archives et l'analyse du paysage. Une invitation au voyage dans le passé, à la découverte « des » histoires du site façonnées par les personnes qui l'ont traversé.

Virginie BOULEZ (coord.), *La Paix-Dieu. Du rêve cistercien au patrimoine vivant. Bilan de vingt ans de fouilles* (Les Dossiers de l'IPW, 21), Namur, IPW, 2017, 240 pages, 20 €.



La collection des « Études et Documents.

Monuments et Sites » s'enrichit d'un nouveau volume

Les actuels travaux sur les parties romanes de la cathédrale de Tournai ont conduit au rétablissement des toitures en plomb comme à l'origine au Moyen Âge. Aujourd'hui, l'achèvement des travaux sur la nef offre désormais une image renouvelée de la cathédrale pour les habitants et ses visiteurs.

Ce changement significatif a été l'occasion d'organiser un deuxième colloque international autour de la cathédrale de Tournai afin de se pencher plus attentivement sur les couvertures qui protégeaient les monuments au Moyen Âge à la lumière d'études récentes.

La thématique abordée a été examinée suivant deux volets : d'une part, l'image des couvertures médiévales dans leur contexte urbain et symbolique et, d'autre part, les techniques mises en œuvre, ses contraintes et ses effets sur la construction des édifices.

Françoise DUPERROY et Yves DESMET (dir.), *Les couvertures médiévales : images et techniques* (Études et Documents. Monuments et Sites, 14), Namur, SPW, 2017, 296 pages, 30 €.

Le tome 28 du Bulletin de la CRMSF est sorti de presse !

Apparu après la Seconde Guerre mondiale, en 1949, le *Bulletin* a connu plusieurs appellations. Dans un premier temps, il s'intitule *Bulletin de la Commission royale des Monuments et des Sites - Bulletin van de Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen*. Le dernier tome de cette série est le tome XVIII paru en 1969. Ensuite, le *Bulletin de la Commission royale des Monuments et des Sites édité par la section autonome française* est publié de 1970-1971 (tome 1) à 1987-1989 (tome 14). Lié aux évolutions de la Commission royale, son intitulé est à nouveau modifié en 1994-1995 (tome 15) : il devient le *Bulletin de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles*. Le tome 28, millésimé 2016, vient de paraître ; il propose quatre articles :

- *Jardins historiques d'abbayes cisterciennes belges du XII^e siècle au XVIII^e siècle. Les abbayes d'Orval, de Villers-en-Brabant, d'Aulne, de la Cambre et de Notre-Dame de Saint-Remy* par Mathilde MACAUX (titulaire d'un master en Histoire de l'Art et Archéologie de l'Université catholique de Louvain)

Cette étude retrace l'histoire, l'évolution et la symbolique des jardins cisterciens dans nos régions, ainsi que l'influence de ceux-ci sur l'art du jardin en Europe occidentale sous l'Ancien Régime. Le rôle et la place qu'occupent au sein des communautés cisterciennes jardins d'utilité (potagers, vergers, plantes médicinales), jardins d'agrément et jardins spirituels (cloîtres), mais aussi jardiniers religieux ou laïcs, sont évoqués dans le cadre général de la vie quotidienne des moines et des moniales.

- *Le potager, transmetteur de savoirs et jardin à partager* par Sabine CARTUYVELS (historienne des jardins) et Dominique GUERRIER-DUBARLE (ingénieur agronome et horticulteur, membre de la section des Sites de la CRMSF)

Le potager, ce jardin nourricier, dont on trouve les origines dès le Néolithique, a traversé toutes les époques et est plus que jamais en ce début de XXI^e siècle dans l'air du temps. Il suffit de voir les publications (articles, revues, livres, etc.) qui sortent régulièrement sur le sujet pour s'en convaincre. Reflet des arts de vivre depuis la plus haute Antiquité, le potager, outre le plaisir qu'il apporte à ceux qui le

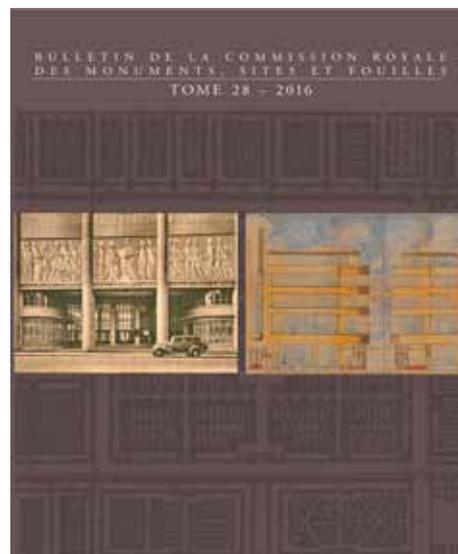
pratiquent, nous pose des questions éminemment contemporaines : comment manger sainement, équitablement, durablement ?, mais constitue aussi un bel exemple de ce que l'on appelle aujourd'hui en économie, les « circuits courts ».

- *L'hôtel d'Artaize à Bouillon (XVIII^e siècle). La famille Camion, le « petit Weimar » et Georges Hobé (1881-1914). Photographies des années 30 et 40* par Raymond BALAU (architecte urbaniste)

Ce vaste hôtel particulier du milieu du XVIII^e siècle, classé comme monument depuis 1977, a connu plusieurs heures de gloire où Bouillon diffusait dans toute l'Europe la philosophie des Lumières, en abritant des imprimeurs et éditeurs comme le journaliste Pierre Rousseau (1716-1785), qui y avait installé les presses de son célèbre *Journal encyclopédique* lorsqu'il a dû quitter Liège pour des raisons politiques. C'est dans cet immeuble que la famille d'industriels Camion recevait ses amis, le peintre français Eugène Carrière (1849-1906) ou le poète gantois Charles Van Lerberghe (1861-1907). L'auteur met ici en lumière l'intervention dans ce bâtiment, en 1905, de l'architecte Georges Hobé.

- *Jean et Joseph Moutschen, architectes modernistes liégeois* par Coline CAPRASSE (titulaire d'un master en Histoire de l'Art et Archéologie de l'Université de Liège)

Cet article, issu du mémoire défendu par l'auteur sur le sujet en 2014, donne une importante contribution à la connaissance de la vie et de l'œuvre de Jean et Joseph Moutschen. Joseph Moutschen (1895-1977), après avoir collaboré avec l'architecte Arthur Snyers, a enseigné à l'Académie royale des Beaux-arts de Liège de 1917 à 1959 ; professeur dès 1922, il en devient le directeur en 1948. À côté d'une carrière politique, conseiller communal puis échevin, à Jupille sa commune natale, Joseph Moutschen déploie une grande activité d'architecte pour notamment la réalisation de complexes de logements sociaux dans les années vingt et trente. Il joue alors un rôle important au sein du mouvement coopératif socialiste pour la construction de nombreux bâtiments, dont des « Maisons du Peuple », salles de spectacles ou de cinéma, et travaille pour de nombreuses Communes pour la conception de homes de vacances, plaines de jeux et de sports, etc. Mais sa réalisation la plus connue est sans conteste l'Institut du Génie civil de



l'Université de Liège au campus du Val-Benoît (1937). Joseph Moutschen a également participé aux deux expositions internationales de Liège en 1930 et 1939. Son frère cadet Jean Moutschen (1907-1965), lui aussi architecte, intègre le fameux groupe L'Équerre dès 1929 puis devient architecte de la Ville de Liège en 1936, poste qu'il conservera jusqu'à son décès en 1965. Il devient membre de la Commission royale des Monuments et des Sites en 1949. Ses réalisations les plus connues sont le lycée Léonie de Waha (1938), institution d'enseignement pour les jeunes filles de la Ville de Liège, boulevard d'Avroy, ensemble classé comme monument et inscrit sur la liste du Patrimoine exceptionnel de Wallonie, et le Grand Palais des Fêtes pour l'Exposition internationale de l'Eau de Liège en 1939, à Coronmeuse. Le travail des deux frères a littéralement marqué cette époque et a fait de la région liégeoise un lieu privilégié pour l'architecture moderniste en Belgique.

Un volume in-quarto, 204 pages (114 illustrations couleurs et 91 noir et blanc)

Prix : 25 € (hors frais de port). En vente via la boutique en ligne du site Internet de la CRMSF : www.crmsf.be/fr/boutique-en-ligne.

Les plus anciens numéros du *Bulletin* sont disponibles via la bibliothèque numérique du site Internet de la CRMSF : www.crmsf.be/fr/centre-darchives-documentations/bibliotheque-numerique.

Pour tout renseignement complémentaire :

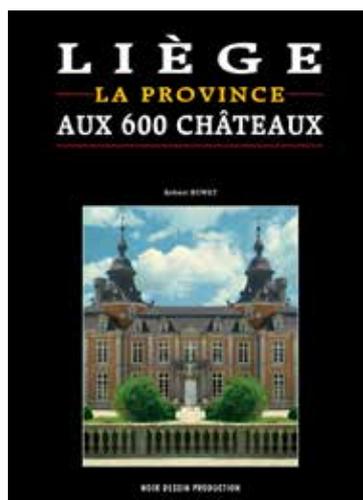
Secrétariat de la CRMSF
Rue du Vertbois 13C à 4000 Liège
Tél. +32 (0)4 / 232 98 51 ou 52
Fax : +32 (0)4 / 232 98 89
info@crmsf.be

Liège et ses 600 châteaux

Si la France est souvent considérée comme la patrie des châteaux, la Wallonie – et la province de Liège en particulier – est loin d'être en reste. Partant à la découverte de ce patrimoine, l'auteur dresse un panorama succinct de ces demeures, où parfois, la petite histoire côtoie la grande. L'iconographie en est particulièrement riche puisque ce ne sont pas moins de plusieurs centaines de documents

et photographies anciennes qui sont proposées au lecteur, montrant des états parfois disparus. De belles découvertes en perspective.

Robert RUWET, *Liège. La province aux 600 châteaux, Liège, Noir Dessin Production, 2017, 560 pages, 21 €*. Pour toute information ou pour se procurer l'ouvrage : www.noirdessinboutique.be/nouveautes.



Museozoom : oser les musées

Contexte

En Wallonie, le secteur muséal occupe une place de choix en termes de conservation, d'étude, de médiation et de valorisation du patrimoine. L'association Musées et Société en Wallonie rassemble un peu plus de 150 institutions issues de celui-ci.

Ces institutions développent une multitude d'outils de médiation originaux et variés ! Afin de sensibiliser les différents publics à ces offres, il est primordial de les mettre en avant en les déclinant selon les affinités et les critères de choix des visiteurs.

Museozoom

Le site internet www.museozoom.be regroupe l'ensemble des offres des musées membres de MSW qui souhaitent y figurer et s'adapte à tous les supports multimédia. Il intègre un service de géolocalisation sur les smartphones permettant au visiteur d'affiner son choix et de découvrir une offre spécifique selon le lieu où il se trouve.

Portes d'entrée

Le caractère innovant de la plateforme réside dans l'originalité de ses six portes d'entrée. Elles offrent la possibilité au visiteur de découvrir les musées sous un autre regard en lui suggérant de faire le choix d'une action originale à réaliser au sein d'un musée. Manger, boire un verre, offrir un cadeau, amuser les enfants, prendre l'air, vivre une expérience insolite ou encore organiser un événement sont quelques-unes des offres que l'internaute est invité à parcourir.

• Se laisser surprendre

Découvrir le patrimoine les yeux bandés, partager un instant magique le temps d'un concert, d'une représentation théâtrale ou d'une séance de cinéma..., les musées wallons regorgent d'activités



et d'événements insolites. À travers la rubrique « Se laisser surprendre », Museozoom.be présente ces expériences particulières à vivre sans plus attendre ! C'est par cette porte d'entrée que nous proposerons les activités menées par les musées lors des Journées du Patrimoine.

• Prendre l'air

Goûter aux joies de la découverte du patrimoine lors d'une balade en famille, de randonnées à vélo ou à pied dans des paysages variés et authentiques..., sites en plein air, parcs, jardins, les musées se mettent au vert dans la rubrique « Prendre l'air » pour tous les amoureux de la nature.

• Stimuler les papilles

Proposant des plats authentiques, classiques, historiques, des produits du terroir, les restaurants

des musées sont de véritables invitations à déguster un savoureux mélange entre patrimoine, culture et gastronomie. La rubrique « Stimuler les papilles » convie gourmands et gourmets à se retrouver autour d'une bonne table ou d'un bon verre.

• Amuser les enfants

Ateliers, stages, anniversaires ou encore événements sont des occasions extraordinaires de transformer les musées en véritables terrains de jeux pour les plus petits. En famille dans le cadre de Marmaille & Co, seuls ou avec leurs amis, les enfants pourront bénéficier de nombreuses activités ludiques au fil des quatre saisons.

• Offrir un cadeau

Tant en période de fêtes que pour une occasion particulière ou tout simplement pour le plaisir, les boutiques des musées permettent de dénicher le cadeau parfait. Ouvrages spécifiques, produits du terroir, bijoux, jeux, produits artisanaux sont quelques-uns des trésors exceptionnels que l'on y retrouve.

• Organiser mon événement

La Wallonie est une terre chargée d'histoire comme en témoigne son patrimoine. On y découvre des trésors insoupçonnés : demeures historiques, sites industriels, sites classés, lieux de mémoire, châteaux, abbayes, musées, grottes, etc. Ces infrastructures ou sites adaptent aujourd'hui leurs produits aux exigences de l'événementiel. L'aspect parfois insolite de ceux-ci apporte une réelle valeur ajoutée à l'organisation d'événements d'entreprises ou privés ! La rubrique « Organiser mon événement » présente un éventail d'offres en la matière.

Recherche par affinité

La recherche peut également être effectuée selon des critères d'affinité tels que les profils des visiteurs (seul, en famille, en groupe, personnes à besoins spécifiques, entreprises, enseignants), leurs goûts en matière de thématiques (art, archéologie, ethnologie, histoire, sciences, technique et industrie) et leurs choix de

CE 15 JUILLET, LES MUSÉES SORTENT DU CADRE ! ET VOUS ?

SAVIEZ-VOUS QUE DANS LES MUSÉES WALLONS
VOUS POUVIEZ ÉGALEMENT
VOUS LAISSER SURPRENDRE ?

MUSEOZOOM.be #MUSEOZOOM
1001 idées musées | #SORTIRDU CADRE

WWW.MUSEOZOOM.BE

localisation (provinces). La réponse résultant des choix de l'internaute peut faire l'objet d'un filtrage plus précis s'il le désire.

Découvrir plus

Les portes d'entrée et la recherche par affinité mènent vers une description globale de l'offre de l'ensemble des musées. L'internaute, en sélectionnant l'un d'entre eux, accède à la fiche du musée. Celle-ci se compose d'un descriptif général, des informations pratiques et des offres spécifiques. Le visiteur qui souhaite en savoir plus est invité à cliquer sur un lien qui l'emmène vers la page du site Internet du musée. Il peut y découvrir le détail de l'offre spécifique et entamer une nouvelle navigation qui lui permettra d'en savoir plus, non seulement sur ces offres, mais également sur tout ce que propose le musée en matière de services (description des collections, publications, etc.). L'objectif est donc de renvoyer l'internaute vers les sites des musées pour toute information complémentaire.

Parallèlement au site, une page Facebook Museozoom relaie l'actualité des musées et contient des informations qui ne peuvent trouver leur place sur celui-ci.

À côté de l'offre globale proposée par le secteur muséal wallon, la plateforme présente également le produit fédérateur Marmaille & Co initié par les membres de Musées et Société en Wallonie. Celui-ci faisant l'objet d'une promotion individuelle et particulière, un nom de domaine propre permet d'avoir accès à la page qui lui est consacrée. L'objectif de ce projet est de permettre aux enfants, accompagnés de leur famille, de parcourir et de découvrir les musées de manière ludique. À travers des animations qui leur sont spécialement consacrées, ceux-ci sont invités à explorer l'art, l'archéologie, les sciences, les techniques et l'industrie dans plus de 40 musées en Wallonie.

Garantie d'une offre de qualité

Sélectionnées pour répondre au mieux aux attentes des visiteurs, les offres proposées sur le site Internet ont fait l'objet d'un traitement et d'une qualification toute particulière. À travers celles-ci, le visiteur a la garantie de vivre une expérience agréable et originale au sein d'un musée wallon.

Museozoom.be a été lancé en juillet 2016 au musée de la Photographie à Charleroi et a reçu un accueil chaleureux tant de la presse que des musées présents. Lors du lancement, 62 musées étaient répertoriés. En mars 2017, ils étaient 88 dont 36 musées présentant des collections en lien avec l'archéologie. Depuis le lancement, le site a attiré 40.000 utilisateurs.

Benoît MALENGREUX et Françoise GOHY,
Musées et Société en Wallonie asbl

L'orfèvrerie mosane à l'honneur

Le 14 novembre 2014, une imposante publication de 180 pages dans les *Feuillets de la Cathédrale de Liège* était sortie de presse et avait été distribuée aux participants du colloque international organisé par le Trésor et l'Archéoforum à l'Université de Liège sur le thème de l'orfèvrerie mosane. Les actes proprement dits du colloque devaient suivre : ils viennent de sortir de presse dans la même collection : *L'œuvre de la Meuse II*, 260 pages in-4°.

Après un avant-propos de Nigel Morgan, le grand spécialiste des émaux figuratifs mosans lors de l'exposition Rhin-Meuse en 1972, Philippe George introduit et organise le propos. Se succèdent dans l'ordre les communications données au colloque : Marcello ANGHEBEN, *Du transitus à la résurrection, la représentation de la destinée posthume des saints dans l'orfèvrerie mosane* ; Jacques TOUSSAINT, *Le Trésor d'Oignies et ses avatars* ; Neil STRATFORD, *Deux ajouts au corpus des émaux septentrionaux* (on se rappellera qu'il a publié en 1993 un *Catalogue of Medieval Enamels in the British Museum. Northern Romanesque Enamel*, qui a fait date dans leur inventaire général) ; Christine DESCATOIRE, *Un ensemble d'émaux de la seconde moitié du XII^e siècle à Troyes* ; Marc GIL, *Huit plaques émaillées du XII^e siècle, remployées* (*Sens, Bibliothèque municipale, ms. 3*) ; Simonetta CASTRONOVO, *Orfèvreries mosanes et septentrionales en Piémont, vallée d'Aoste et Savoie* ; Sophie BALACE, *L'art mosan : du trésor au cabinet de curiosité (1750-1850). Quelques cas de figure : les collections Hüpsch, de Renesse, van Huerne, Essingh et d'Arenberg* ; Frédéric TIXIER, *Un certain goût pour l'orfèvrerie mosane au XIX^e siècle : quelques remarques sur la collection parisienne d'Alexandre Basilewsky*, et Jean-Pierre Caillet tire les conclusions de cette féconde journée d'études de Liège (2014).

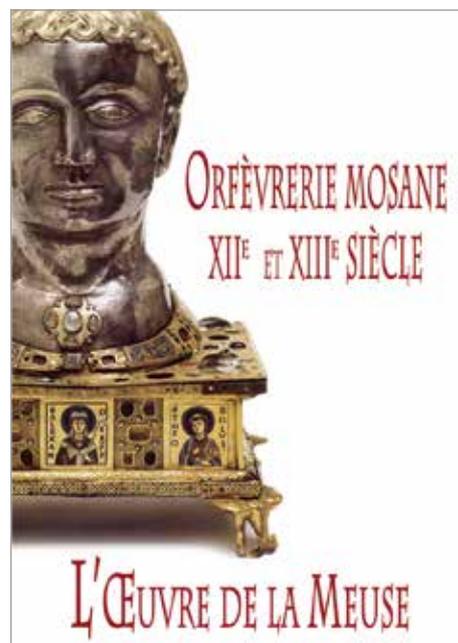
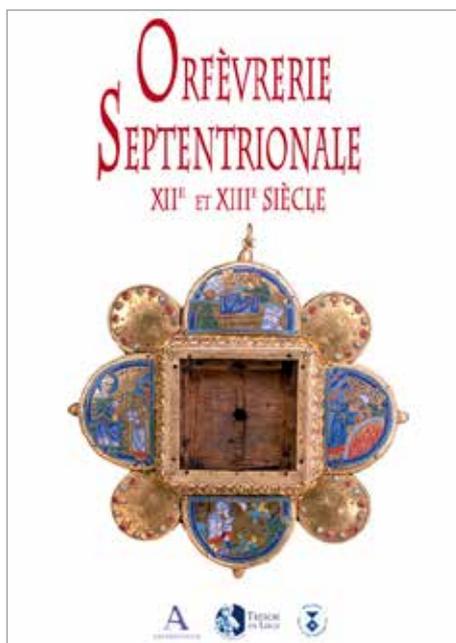
Le Trésor a désiré compléter encore la publication par quelques contributions sur le même thème : Camille BROUCKE revient, avec photomontage, sur *Une grande croix émaillée mosane reconstituée* (Louvre,

Stuttgart, Cologne et Nantes), Christine DESCATOIRE met en valeur *Une paire de chandeliers mosans aux figures allégoriques (vers 1160)* conservés à Hildesheim et Bernard DESCHEEMAER s'intéresse au marché de l'art (*Maas-en-Rijnlands email in de Kunsthandel*). Philippe GEORGE a souhaité associer *La croix de Baltimore, un « monument de l'art mosan »* dont il a consulté les archives, Jean-Claude GHISLAIN décrit *Les émaux romans de style mosan d'un reliquaire à Langres*, Patrick HENRIET invite à *Relire l'autel portatif de Stavelot*, et Hadrien KOCKEROLS se lance à la *Découverte d'un second dessin du retable de saint Remacle à Stavelot*. Enfin Joanna Olchawa, la grande spécialiste des bronzes, étudie les aquamaniles mosans de Vienne et de Washington.

C'est dire la richesse de la publication mais aussi son apport scientifique d'abord par la qualité des participants. Christine Descatoire et Marc Gil furent

les coordinateurs de la très belle exposition *Une renaissance, l'art entre Flandre et Champagne (1150-1250)* (Paris-Saint-Omer, 2013). Ensuite voici du neuf sur l'orfèvrerie mosane : avec un dessin inédit du retable de Stavelot, des investigations dans les collections particulières et sur le marché de l'art, la lecture inédite d'œuvres-phares, et certains émaux figuratifs peu connus. Enfin que dire des recherches de pièces mosanes en Italie !

Les *Feuillets* de 2014 avaient été dédiés à la mémoire de Philippe Verdier († 1993) et de Dietrich Kötzsche († 2008). Ceux-ci (2016) pour une journée d'études tenue à Liège ne pouvaient l'être qu'à Jacques Stiennon († 2012), médiéviste et spécialiste de l'art mosan de renommée internationale. On se rappellera qu'en 1999 le Trésor avait déjà publié certains de ses articles sous le titre *Un Moyen Âge pluriel*.



Un train peut en cacher d'autres !

Le patrimoine des moyens de transport en Wallonie et à Bruxelles (1^{re} partie) – Transports en commun et ferroviaire



Chantier du métro de Bruxelles : partie souterraine au niveau des arcades du Cinquantenaire © STIB

Après la mine, le logement ouvrier, l'acier, l'énergie électrique et l'industrie lourde, notre revue *Des Usines et des Hommes* pour son septième numéro se penche sur le patrimoine des transports en Wallonie et à Bruxelles. Le numéro précédent avait démontré toute la richesse de ce domaine de préservation. C'est pourquoi PIWB a choisi cette thématique et que nous lui consacrerons deux revues. La première se concentre sur les patrimoines des chemins de fer et des transports en commun, tramways, bus et métro. La deuxième, notre n° 8 millésimé 2017, abordera d'autres moyens de transport comme l'eau et la route.

La présente revue aborde d'abord le transport ferroviaire, dont les origines remontent en Belgique à la première ligne de voyageurs Bruxelles-Malines en 1835, avec trois contributions très complémentaires. Isabelle Sirjacobs (archiviste à Bois-du-Luc) revient sur la construction ferroviaire dans le Centre du Hainaut, qui a occupé une place de premier choix

dans ce secteur avec 27 ateliers métallurgiques établis entre 1851 et 1870, un patrimoine en disparition dont elle relève les dernières traces. Autre vestige, mis en lumière par Claude van den Hove (président de Febelrail), qui risque de disparaître, c'est le site historique de la gare de Schaerbeek Formation à Bruxelles dont la remise à locomotives datant de 1902 mesure 209 mètres de longueur et 92 de largeur. Précisément, les locomotives les plus prestigieuses de l'industrie wallonne font l'objet de la troisième contribution, celle de Gilles Durvaux (administrateur de PIWB) qui présente les locomotives à vapeur Pacific Type 10 et Type 1 ainsi que Atlantic Type 12, et leurs derniers exemplaires existants. Nous nous sommes bien entendu intéressés à leurs lieux de conservation comme Train World qui fait l'objet d'une présentation circonstanciée.

La deuxième partie de cette revue évoque le patrimoine des transports en commun principalement sous leur forme ferrée tant vicinale qu'urbaine. Serge Loureau (directeur du MTCW) ouvre la thématique par un relevé historique de ce patrimoine en Wallonie en reprenant les initiatives et en énumérant les défis de sa conservation. Après cet inventaire, Thomas Van Wetteren (ancien cheminot, spécialisé dans le monde du vicinal) apporte une touche humaine en retraçant l'histoire et les derniers moments en 1993 du tram 90 entre Charleroi et La Louvière, dernier vicinal en



La locomotive à vapeur Atlantic Type 12 (12.004) vient d'être sortie de sa retraite et attend l'arrivée de la locomotive diesel qui la remorquera vers Schaerbeek et le Train World. Ce soir là, les personnes présentes ont pu voir une dernière fois son fantastique mécanisme en mouvement avant une immobilité complète © Gilles Durvaux – www.postindustriel.be

Wallonie, concurrencé par les bus et le « métro » de Charleroi auquel nous consacrons un encart. Un vrai métro cette fois qui fait la fierté de l'industrie belge et de notre capitale, et dont on fête le 40^e anniversaire cette année, est l'objet d'une contribution de Cindy Arents et Martine Duprez (STIB). Un seul regret pour cette deuxième partie, l'absence de l'évocation du patrimoine des bus tant vicinaux qu'urbains ! Appel aux spécialistes de ce domaine.

En clôture de la revue, Florence Loriaux (administratrice PIWB) propose un relevé exhaustif des lieux de conservation des patrimoines ferroviaire et des transports en commun en Wallonie et à Bruxelles, en tout cas de ceux dont c'est l'objet principal. Une riche iconographie illustre cette revue.

Jean-Louis DELAET,
Président de PIWB,
Directeur du Bois du Cazier

Revue annuelle de Patrimoine industriel Wallonie-Bruxelles (n° 7, partie 1). Collection *Des Usines et des Hommes*

Patrimoine du transport ferroviaire : *La construction ferroviaire à La Louvière : un patrimoine en voie de disparition* par Isabelle SIRJACOBS, responsable de la cellule scientifique, Bois-du-Luc – Musée de la Mine et du Développement durable (reportage photographique de Xavier Spertini) ; *Schaerbeek Formation : un site historique ferroviaire en voie de disparition* par Claude VAN DEN HOVE, président de Febelrail ; *Les locomotives Pacific de type 1 et Atlantic de type 12, deux fleurons de la construction ferroviaire wallonne* par Gilles DURVAUX,

enseignant et photographe, licencié en sciences de l'éducation.

Patrimoine des transports en commun : *Relevé historique du patrimoine des transports en commun en Wallonie* par Serge LOUREAU, directeur du Musée des Transports en Commun de Wallonie ; *Les lignes électriques de Charleroi et du Centre, le baroud d'honneur des trams dans le Hainaut. Le tram 90 (TEC) entre Charleroi et La Louvière, le dernier tramway de nos campagnes* par Thomas VAN WETTEREN, ancien

cheminot, spécialisé dans le monde du vicinal (reportage photographique de Gilles Durvaux) ; *Le métro de Charleroi et ses stations* par Jean-Louis DELAET, président de PIWB, directeur du Bois du Cazier ; *Le métro de Bruxelles* par Cindy ARENTS et Martine DUPREZ, Service de communication – STIB.

Les gardiens du patrimoine : *Quand les moyens de transport entrent au musée* par Florence LORIAUX, historienne au Centre d'Animation et de Recherche en Histoire ouvrière et populaire (CARHOP).

« Cador, j'adore ». De Fontaine-l'Évêque à Charleroi sur les traces d'un grand architecte régional du XIX^e siècle

Qui est Auguste Cador ? Ce grand architecte dont le nom est un peu oublié mena une carrière longue et riche durant toute la deuxième moitié du XIX^e siècle. Connu comme architecte de la Ville de Charleroi, il signa d'importantes constructions civiles – école, musée, abattoir, hospice, maison communale – à Charleroi, à Seneffe, à Fleurus, et vraisemblablement

à Leernes : il y est appelé en 1862 pour les travaux de la nouvelle Maison communale devenue aujourd'hui le siège de la Maison de la Laïcité. Une brochure, initialement éditée dans le cadre des dernières Journées du Patrimoine en partenariat avec divers acteurs locaux et avec la collaboration de l'asbl Espace Environnement a pour objectif de retracer la

trajectoire de cet architecte prolifique à travers les lieux où il fut actif, de Fontaine-l'Évêque à Charleroi.

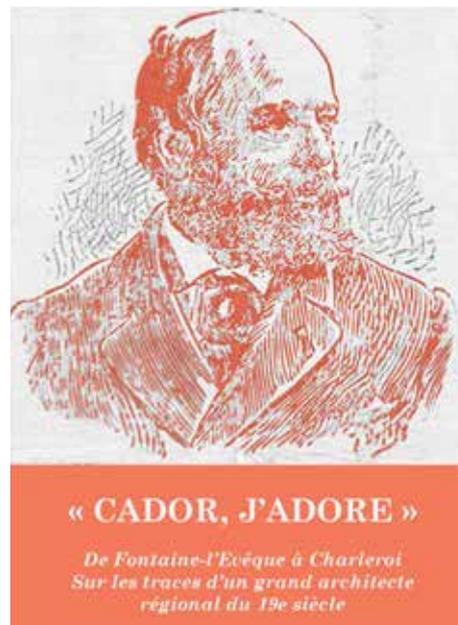
C'est en effet à Auguste Cador que l'industriel Clément Bivort confia en 1869 la mission de restaurer le château de Fontaine-l'Évêque pour en faire sa demeure prestigieuse : une restauration dans l'esprit de

l'époque mais qui le sauva de la ruine. Passionné par l'archéologie et membre régional de la Commission des Monuments et Sites, l'architecte restaura aussi diverses églises à Charleroi, comme celle de la Ville Haute, Saint-Laurent à Couillet ou encore Saint-Martin à Marcinelle. Il construisit également de nouveaux édifices de culte, notamment l'église Saint-Éloi à Charleroi Nord.

À Charleroi, Auguste Cador érigea de nombreuses habitations privées ou hôtels de maître pour une clientèle souvent aisée. Les façades mêlent les références aux styles du passé, comme le néoclassicisme, le gothique ou le néo-Renaissance : des styles qu'il maîtrise parfaitement comme tout architecte de son temps. À la fin de sa carrière, se muant en ambitieux promoteur immobilier, il poursuivra le rêve d'y établir un marché couvert et concrétisera son vœu d'élever un théâtre, le futur et renommé Eden-théâtre (1885), toujours présent dans le paysage culturel carolo.

Un hommage mérité donc à cette surprenante personnalité... qui reste à découvrir ! Les derniers exemplaires papier sont disponibles au Centre culturel de Fontaine-l'Évêque au prix de 6€ (renseignements auprès d'Adrien Laduron au +32 (0)71/52 60 26 ou centre.culturel@villedefontaine.be). La brochure est téléchargeable sur le site Internet www.fontaine-leveque.be ou sur le site d'Espace Environnement www.espace-environnement.be/centre-de-documentation/publications.

Un partenariat regroupant la Maison de la Laïcité de Leernes, le Centre culturel et la Ville de Fontaine-l'Évêque, le Cercle d'histoire de Fontaine-l'Évêque, le CAL - Maison de la Laïcité de Charleroi, la Ville de Charleroi (Échevinat du Patrimoine et Service des Archives) et Espace Environnement asbl.



Première édition du « Week-end des parcs et jardins en Wallonie » (10 et 11 juin 2017)



© A. Genicq

Cet événement vous fera découvrir ou redécouvrir les espaces verts jardinés dont regorge la Wallonie mais qui sont souvent méconnus du public. L'organisation de ce week-end sera également l'occasion de promouvoir la biodiversité et l'engagement des parcs et jardins vers une gestion différenciée, plus respectueuse de l'environnement.

Concrètement, plusieurs parcs et jardins privés ouvriront leurs portes au public et dans certains parcs et jardins exceptionnels de Wallonie (Attre, Mariemont, Seneffe, Rendoux, etc.), des animations seront prévues autour de la thématique de la Wallonie gourmande. Un pique-nique au jardin sera également prévu le dimanche 11 juin au parc du château de Modave.

Une initiative du Ministre wallon de l'Agriculture, de l'asbl Parcs et jardins de Wallonie en collaboration avec le Commissariat général au Tourisme et la Direction des Espaces verts du Service public de Wallonie.

La liste des parcs et jardins qui participent à ce week-end est disponible sur le site Internet de l'asbl Parcs et jardins de Wallonie : www.jardins.tourismewallonie.be.

Plus d'informations :

Parcs et jardins de Wallonie asbl
Rue Nanon, 98 • 5000 Namur
Jardins.tourismewallonie@gmail.com



Une base de données consacrée aux parcs et jardins historiques de Wallonie

Les parcs et jardins historiques de Wallonie bénéficient depuis peu d'une base de données en ligne. Ce site, qui répond au nom d'« Inventaires des parcs et jardins de Belgique », est une réalisation du Pôle du Document numérique de la Maison de la Recherche en Sciences humaines (MRSH) de l'Université de Caen, en Normandie. À ce jour, 1.035 notices d'inventaires y sont compilées (93 pour la province du Brabant wallon, 311 pour celle de Hainaut, 270 pour celle de Liège, 103 pour celle de Luxembourg et 258 pour la province de Namur). Celles-ci proviennent de l'*Inventaire des parcs et jardins historiques de Wallonie* coordonné par Nathalie de Harlez, historienne des jardins, pour le Département du Patrimoine du Service public de Wallonie (vol. 1 à 6) et l'Institut du Patrimoine wallon (vol. 7 à 9), publié de 1992 à 2008 dans la collection *Inventaires thématiques*.

Ce travail d'inventaire qui dépasse les seuls parcs et jardins wallons est une émanation de l'Institut européen des Jardins et Paysages (IEJP), issu d'un

partenariat entre la Fondation des Parcs et Jardins de France, le Conseil départemental du Calvados et la MRSH/Université de Caen, Normandie. Fort de ce partenariat, cet Institut se positionne comme un lieu privilégié de rencontres européennes et un centre de documentation incontournable pour les amateurs et spécialistes de jardins ainsi que pour le grand public.

Le projet développé par l'Institut européen des Jardins et Paysages touche la mise en valeur ainsi que la protection des archives des parcs et jardins européens, consultables sur place ou à distance. Il s'emploie dès lors à identifier, collecter et numériser les connaissances et travaux des institutions et associations européennes dans le but de les mettre en réseau pour en renforcer l'accessibilité au public. À cet égard et en collaboration avec l'Institut, le Pôle Document numérique de la MRSH de l'Université de Caen conçoit et développe des bases de données recensant les inventaires publics et privés relatifs à l'art des jardins européens.

Celles-ci rassemblent, sous la forme de notices, les renseignements historiques relatifs au jardin envisagé, sa description, des renseignements traitant de la botanique et un choix de photographies.

Ces inventaires ainsi dressés sont amenés à être régulièrement actualisés et les contenus enrichis par de nouvelles entrées, notamment par le biais de la collecte d'inventaires de plusieurs pays européens.

Plus d'informations :

Institut européen des Jardins et Paysages
Château de Bénouville – BP 13
F - 14970 Bénouville • +33 (0)2 / 31 53 20 12
contact@iejp.eu • www.europeangardens.eu

Inventaires des parcs et jardins de Belgique :
<http://europeangardens.eu/inventories/bew/cdc.html>

L'appel à projets + 16, des jeunes au service du patrimoine wallon...

Du 20 mars au 12 mai derniers, plus de 50 jeunes de 16 à 18 ans encadrés par des professionnels de la construction ont pris part à plusieurs chantiers de restauration d'éléments patrimoniaux appartenant à des Communes wallonnes (chapelle, murs, monument funéraire, etc.). Résultat d'un appel à candidatures lancé l'année dernière, ces chantiers s'inscrivent dans le cadre de l'Alliance Patrimoine-Emploi, initiée en 2016 par le Ministre wallon du patrimoine, Maxime Prévot. Ce plan d'action vise à faire du patrimoine un levier pour le secteur de la construction tout en veillant à l'amélioration de la qualité sur les chantiers patrimoniaux.

Les chantiers concrétisant les six projets lauréats, parmi les vingt-quatre dossiers introduits, se sont déroulés du :

- 20 au 31 mars, pour le sentier n° 25 de Braives par la 3^e phase de l'IESS Les Orchidées (Hannut)
- 30 au 31 mars et du 2 au 5 mai pour la chapelle Saint-Roch de Marche-en-Famenne par la 7^e professionnelle de l'Institut Saint-Roch (Marche-en-Famenne)
- 14 avril au 10 mai pour le mur d'enceinte du parc Roi Baudouin de Fontaine-l'Évêque par la 4^e professionnelle de l'Institut Sainte-Marie (Fontaine-l'Évêque)

- 18 au 28 avril pour la chapelle Bodson à Bassenge par la 7^e professionnelle de l'Athénée royal de Glons
- 20 avril au 5 mai pour le mur du cimetière de Guérin à Onhaye par les 5^e et 6^e professionnelles du Centre scolaire Cousot (Dinant)
- 8 au 12 mai pour le monument funéraire Simon Lobet à Verviers par la 7^e professionnelle de l'Institut Don Bosco (Verviers).

Ces chantiers poursuivaient deux objectifs. Il s'agissait tout d'abord de permettre à des jeunes issus d'écoles techniques et professionnelles de s'initier de manière concrète à la restauration du patrimoine communal. Encadrés par un formateur professionnel du Centre des métiers du patrimoine, ils y ont appris des techniques de restauration artisanale pointues qui leur ont permis de découvrir un aspect inédit de la construction en Wallonie. Le second objectif visait à transformer ces chantiers de restauration en une vitrine pour les entreprises locales qui ont été invitées à rencontrer les jeunes en plein travail.

Cette opération qui signe un véritable partenariat entre les jeunes désireux d'apprendre un savoir-faire parfois méconnu et une Commune soucieuse de son petit patrimoine est amenée à se poursuivre



© IPW



et un nouvel appel à projets a déjà été lancé pour l'année 2018.

Pour toute information :
www.alliancepatrimoineemploi.be
 ou www.institutdupatrimoine.be

Nouveau projet en faveur des Mineurs étrangers non accompagnés (MENA)



© IPW



© IPW

Suite à la très belle expérience de l'année passée, la Paix-Dieu a souhaité à nouveau s'engager dans un projet avec des jeunes MENA hébergés au Centre de la Croix-Rouge de la Baraque de Fraiture. Cette année, 30 jeunes MENA viendront découvrir quatre métiers du patrimoine du 3 au 7 juillet 2017. Les techniques abordées seront la menuiserie, la taille de pierre, le vitrail et la peinture en décor. L'objectif de cette semaine est de leur faire découvrir des métiers passionnants.

Au-delà de leur venue sur le site de la Paix-Dieu et la découverte des métiers, l'équipe du Centre des métiers du patrimoine a souhaité construire une dynamique de rencontre et d'intégration pour ces jeunes. Une enseignante du collège Saint-Benoît-Saint-Servais à Liège a montré un vif enthousiasme à s'associer avec une classe de 4^e secondaire. C'est donc sur tout le premier semestre 2017 que le projet va se

développer. Quatre activités ont été programmées avant la venue des jeunes MENA en juillet à la Paix-Dieu.

Le vendredi 10 février 2017, des représentants de la Croix-Rouge, accompagnés de trois jeunes MENA, et une animatrice de la Paix-Dieu se sont rendus au collège Saint-Servais pour une rencontre avec les élèves. Ils ont présenté le parcours des demandeurs d'asile, le cas particulier des MENA, la vie au Centre et le quotidien des jeunes, etc.

Le vendredi 24 février 2017, les 24 élèves de la classe de 4^e du collège Saint-Servais et les 30 MENA sont venus à la Paix-Dieu pour une journée de rencontre autour des métiers du patrimoine. Les jeunes se sont répartis dans cinq ateliers : menuiserie, taille de pierre, peinture en décor, dinanderie et couverture d'ardoises. Les artisans les ont fait travailler par deux pour faciliter les échanges et les contacts entre eux. Cette journée commune à la Paix-Dieu était très importante pour que tous les jeunes puissent découvrir le Centre des métiers et travailler ensemble.

En avril, tous les jeunes se sont retrouvés au Centre de la Baraque Fraiture. Les MENA ont fait visiter le Centre aux élèves de Saint-Servais. Des activités sportives, culinaires et récréatives étaient au programme.

Comme l'année dernière, une grande collecte de vêtements et d'objets à destination des jeunes MENA sera relancée. Le collège Saint-Servais souhaite s'associer activement à cette collecte : « des jeunes qui donnent à des jeunes ».



© IPW

DU CÔTÉ DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES...

Un stage d'été sur deux sites : « Jardins d'antan... »

Du 10 au 14 juillet, le centre des métiers du patrimoine et le château de Jehay accueilleront 24 enfants âgés de 8 à 12 ans pour un stage axé sur la découverte des jardins. Les jardins des deux sites, ceux d'autrefois, les exotiques et les inaccessibles...

Au programme : atelier culinaire et graines, activité taille de pierre et réalisation d'un mini-jardin et

de ses murs en pierres sèches, jeux et activités de découverte... Le tout concocté par les équipes éducatives des deux sites.

Informations et inscriptions :

Château de Jehay :
Jean-Philippe Rolin
+32 (0)85 / 82 44 00



© IPW

Nouveaux blasons pour la Paix-Dieu

Avec une inauguration prévue fin de l'année 2017, l'Office du Tourisme d'Amay élira domicile dans un nouveau bâtiment pour lequel il est prévu de mettre en scène des objets caractéristiques et représentatifs du patrimoine amaytois. C'est dans le cadre de la conception de l'exposition permanente qui s'installera dans ses nouveaux locaux que l'Office du Tourisme

a sollicité le Centre des métiers du patrimoine pour exposer des objets du passé et du présent caractéristiques de cette ancienne abbaye.

Ne voulant pas tomber dans une exposition passéiste et archéologique, la décision a été prise de créer un nouveau blason représentatif de la Paix-Dieu. Ce

blason devra comporter un élément caractéristique de l'abbaye : la crosse et un autre représentant le Centre de formations aux métiers du patrimoine : un outil. La cellule pédagogique propose alors de réaliser, dans une classe d'éveil, un concours de dessins de blasons auquel les élèves de 1^{re} secondaire de l'école de Philippeville ont participé, la semaine du 12 au 15 décembre 2016.

Quatre blasons ont été sélectionnés afin d'être reproduits sur des plaques de cuivre. Il a été proposé aux enseignants présents à une formation IFC (Institut de la formation en cours de carrière) en dinanderie de participer à ce projet et de reproduire ces dessins. Ces plaques trouveront une place de choix dans les vitrines du nouvel Office du Tourisme d'Amay.

Ce projet a beaucoup de sens pour le Centre car il fait participer de nombreux acteurs de nos formations et valorise les missions actuelles de la Paix-Dieu.



© IPW

DU CÔTÉ DES FORMATIONS...

Les étudiants du D.U. BATIR à la découverte du patrimoine wallon

Début mars 2017, une dizaine d'artisans spécialisés en restauration du bâti ancien et étudiants du Diplôme d'Université BATIR (Bâti ancien et Technologies innovantes de Restauration)* ont découvert l'architecture traditionnelle, la politique patrimoniale et les techniques de restauration des régions wallonne et bruxelloise, dans le cadre de leur voyage d'études.

Au programme de ces cinq jours : la politique patrimoniale en Wallonie, la formation aux métiers du patrimoine (sites de la Paix-Dieu à Amay et du Pôle de la pierre à Soignies, école Van Der Kelen), deux visites de carrières de pierre emblématiques de la région (pierre bleue et marbre rouge), les chantiers de restauration des façades de la Grand-Place de Bruxelles et celui de la cathédrale de Tournai, la restauration de la maison Jamaer à Bruxelles et la collégiale de Soignies, la visite de l'atelier d'Olivier Cabay, artisan en menuiserie.

Les rencontres avec ces acteurs de la restauration du patrimoine wallon ont fait l'objet d'échanges passionnés et passionnants : Institut du Patrimoine wallon (IPW), Département du Patrimoine (SPW),

architectes, géologue, archéologues, centre de formation et artisans.

Le lundi s'est déroulé entièrement sur le site de la Paix-Dieu et le mardi matin sur le site du Pôle de la pierre. Monsieur Pierre Paquet nous a présenté durant trois heures la politique du patrimoine bâti en Wallonie. Les nombreux exemples de restauration présentés nous ont permis d'apercevoir toute l'étendue et la richesse du patrimoine wallon. Cette conférence a vraiment permis d'introduire cette semaine de découverte et nous a ouvert l'appétit pour les jours à venir. L'après-midi, Madame Anne-Françoise Cannella nous a présenté l'historique du centre de formation ainsi que les différentes étapes de la restauration des différents bâtis constituant l'ensemble de l'abbaye. La visite ensuite des différentes parties du centre de formation, avec les commentaires détaillés d'Ingrid Boxus, nous a permis d'apprécier la restauration et la mise en place des différentes parties du centre de formation : le moulin, la « brasserie », le colombier, les dortoirs, l'église, la matériauthèque.

Nous remercions tout particulièrement Anne-Françoise Cannella qui nous a reçus, avec beaucoup de chaleur et de convivialité, durant toute la journée et qui nous a permis aussi d'élaborer le programme de cette semaine de découverte du patrimoine wallon.

* Le D.U. BATIR est une formation diplômante pour les professionnels du bâtiment qui souhaitent développer et valoriser leurs compétences pour mieux répondre au marché des patrimoines protégés et de proximité. Le D.U. est proposé par l'Université de Rennes 1 – IUT Génie civil Construction durable, avec le concours de la CAPEB Bretagne, mais aussi Nationale et des Pays de la Loire.

Florence COLLET et
Annabelle PHELIPOIT-MARDELE,
Université de Rennes

Plus d'informations sur la page D.U. BATIR de l'Université de Rennes 1 :
<https://iut-rennes.univ-rennes1.fr/formations/diplomes-duniv/bati-ancien-technologies-innovantes-restauration>

Une formation sur mesure pour une entreprise de restauration au Pôle de la pierre : retours d'expérience

Fin février 2017, l'entreprise de construction Gustave et Yves Liégeois a demandé au Pôle de la pierre d'organiser une formation ciblée sur la restauration d'éléments en pierre dans le cadre de chantiers liés au patrimoine. En voici le retour :

« C'est ainsi que j'ai été amené durant 5 jours de cours bien condensés, à transmettre, autant que faire se peut, l'expérience que j'ai acquise lors de mes différents chantiers, durant 28 ans, au profit de deux maçons et trois tailleurs de pierres en quête de perfectionnement. En effet, outre la formation de base, il s'agit bien là d'expérience car chaque tailleur de pierre a ses « trucs et astuces » pour effectuer les différents travaux de restauration.

La transmission de notre savoir-faire fait partie de notre devoir afin d'assurer la pérennité du métier de tailleur de pierre, complexe de par sa diversité mais tout aussi passionnant. Quand un stagiaire a soif d'apprendre et qu'il est persévérant, les résultats sont souvent au rendez-vous, ce qui rend la formation très valorisante. La carence de tailleurs de pierre qualifiés dans le secteur de la restauration du patrimoine est plutôt inquiétante. Une entreprise embauchant du personnel fraîchement sorti d'une formation de base sans un ouvrier qualifié pouvant prendre le relais en interne en termes de perfectionnement s'expose à un problème car les stagiaires sont alors « voués à eux-mêmes », sans l'expérience nécessaire pour travailler de manière autonome.

Même si rien ne remplace la présence d'ouvriers qualifiés ou de tailleurs de pierre expérimentés dans une entreprise de restauration, ces stages de remise à niveau ou de perfectionnement sont une alternative bénéfique pour la profession. Les possibilités de formation sont multiples et peuvent être organisées en fonction des besoins de l'entreprise. »

Benoît POTEL, Artisan tailleur de pierre

« Pour un entrepreneur spécialisé en restauration du patrimoine, la main-d'œuvre de qualité est une nécessité fondamentale. Malheureusement nous sommes confrontés au vieillissement de nos ouvriers les plus qualifiés et la transmission de leurs



compétences reste trop souvent une belle intention qui, dans les faits, ne fonctionne pas de manière optimale.

C'est pour faire face à ce constat que je me suis tourné vers l'équipe des Centres de formation aux métiers du patrimoine, avec un objectif précis de formation ciblée et adaptée à nos besoins spécifiques. Nous avons engagé plusieurs jeunes avec des profils et des bagages différents et il était nécessaire de leur donner les bases d'une formation de qualité.

Les membres de l'équipe ont bien compris ma demande et l'ont accueillie à bras ouverts. Ils ont pris le temps d'organiser un stage sur mesure de manière très professionnelle. Ils ont trouvé le formateur adéquat et celui-ci a lui aussi cerné ce que je voulais et a su s'adapter aux niveaux de chacun de mes ouvriers. Le résultat est à la hauteur de mes attentes, le stage a été une réussite, mes ouvriers sont enchantés par tout ce qu'ils ont pu apprendre et plus motivés que jamais. J'ai réellement le sentiment d'avoir été compris et aidé dans ma démarche. Plus que jamais, je suis convaincu par la méthode et il est clair que je n'hésiterai pas à réitérer l'expérience. »

Bernard ALLELYN, Gestionnaire de chantiers
(Entreprise G&Y Liégeois s.a.)

Les centres de formation aux métiers du patrimoine (Paix-Dieu et Pôle de la pierre) sont à l'écoute des entreprises pour la mise en place de stages qui répondent à des demandes et objectifs précis. Répondre aux besoins réels du secteur en termes de formation constitue une démarche cruciale pour améliorer la qualité de la main-d'œuvre sur les chantiers de restauration, un des axes de l'Alliance Patrimoine-Emploi. N'hésitez pas à prendre contact avec les équipes d'Amay et de Soignies pour envisager



© IPW

ensemble la formule la plus adéquate qui répond à vos attentes !

Les formations au Pôle de la pierre

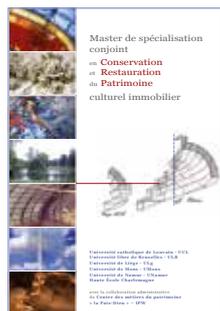
Après une année de fonctionnement, le Pôle de la pierre dresse un premier bilan positif des formations dédiées aux métiers du patrimoine avec l'organisation d'une dizaine de stages pratiques et théoriques. Fort de cette expérience, le programme des formations pour l'année 2017-2018 permettra d'aborder de nouvelles thématiques et d'approfondir certains sujets : la pathologie des pierres et leurs remèdes, le nettoyage, l'entretien et la protection des pierres, la stéréotomie et le relevé, les finitions marbrières et la réparation des marbres, la sculpture et l'ornement, etc. À partir de septembre 2017, des activités pédagogiques et de sensibilisation sur le thème « Pierre & nature » seront également organisées pour des classes de 4^e primaire. Enfin, les Ateliers de la pierre (en collaboration avec le CEFOMEPI) aborderont de nouveaux thèmes tels que les technologies numériques, le nettoyage et l'entretien, le funéraire, etc.

Le Pôle de la pierre participe au week-end « Wallonie Bienvenue » à Soignies

La Ville de Soignies participe ces 20 et 21 mai à l'opération « Wallonie Bienvenue ». Après la journée « portes ouvertes » du dimanche 7 mai, il s'agit d'une nouvelle occasion de découvrir le site restauré, les activités qui s'y déroulent et les prochains projets dont la seconde phase des travaux cofinancée par le FEDER.

DU CÔTÉ DU MASTER COMPLÉMENTAIRE...

Intéressés par la conservation du patrimoine, n'attendez plus !



Amener les partenaires universitaires francophones ainsi que la Haute-École Charlemagne à rassembler leurs compétences pour concocter un programme de spécialisation conjoint en conservation et restaura-

tion du patrimoine culturel immobilier est un défi de taille.

Vous êtes architectes, ingénieurs architectes, ingénieurs en construction, historiens de l'art désireux de préciser vos compétences ? Vous souhaitez poursuivre votre carrière dans le domaine du patrimoine bâti, n'attendez plus pour vous inscrire via le service des inscriptions de l'Université catholique de Louvain-la-Neuve (institution de référence).

Informations pratiques :

IPW - Centre des métiers du patrimoine
« la Paix-Dieu »
+32 (0)85 / 410 365

af.barthelemy@idpw.be
www.masterpatrimoine.be

Deux départs à l'IPW

Le Gouvernement wallon a confié en mars dernier le mandat d'Inspectrice générale du Département de l'Emploi et de la Formation professionnelle à Anne-Françoise Cannella, qui a donc rejoint début avril la Direction générale de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche au sein du SPW. Mme Cannella, entrée à l'Institut du Patrimoine en septembre 2003, avait été chargée de la direction



L'équipe de la Paix-Dieu en 2014 © IPW

du Centre des métiers du patrimoine, sur le site de l'ancienne abbaye de la Paix-Dieu à Amay, en décembre 2006 par le Ministre du Patrimoine sur ma proposition. En un peu plus de dix ans, en pouvant s'appuyer sur une équipe solide, elle a porté le Centre à des niveaux jamais atteints jusque là : tous les indicateurs de résultats (nombre de stages organisés, de stagiaires, d'heures de formations, de classes d'éveil, d'étudiants sensibilisés, etc.) ont été plus que triplés, voire quadruplés, les activités de formation et de sensibilisation ont été diversifiées ou renouvelées, les liens avec les autres opérateurs wallons considérablement renforcés. C'est également sous sa direction que l'automne dernier le démarrage des activités du Pôle de la pierre à Soignies, dans des bâtiments restaurés par l'IPW, a ajouté une nouvelle facette à l'offre de formation de l'Institut.

Sur le plan international, les coopérations initiées à partir de 2003 à Cuba puis au Sénégal ont été multipliées et étendues au Vietnam, en Palestine, au Burkina Faso, à Haïti, autant d'endroits où des formateurs du Centre de la Paix-Dieu ont pu partager leur savoir-faire. Au niveau européen, ce n'est pas non plus un hasard si la Paix-Dieu a été à l'origine, avec l'École d'Avignon, du renouveau de la Fédération européenne des Métiers du Patrimoine, dont Anne-Françoise Cannella assurait la présidence depuis sa relance. Bref, c'est une page importante de l'histoire du Centre de la Paix-Dieu qui s'est tournée en ce printemps 2017 – une histoire largement retracée dans ma postface à l'ouvrage de Virginie Boulez, 25 ans de fouilles à la Paix-Dieu, dont on vous parle par ailleurs dans ce numéro de *La Lettre du Patrimoine*.

Ce 46^e numéro du trimestriel de la politique du Patrimoine en Wallonie sera aussi le dernier dont j'aurai la responsabilité en tant qu'éditeur, comme ce fut le cas depuis sa création en janvier 2006. En effet, atteignant l'âge de 62 ans et ayant encore quelques projets d'écriture à concrétiser, je quitterai mes fonctions à la tête de l'Institut du Patrimoine wallon cet été, dix-huit ans après la mise en place de l'organisme. Les missions de celui-ci n'ont fait que s'accroître au fil des ans, notamment en 2005 par le transfert de la responsabilité des politiques de sensibilisation et de publications. Un an plus tard, *La Lettre du Patrimoine* avait alors remplacé en les fusionnant *Les Echos du Patrimoine* édités par l'Administration jusque fin 2004 et *La Lettre de la Paix-Dieu* que publiait l'Institut depuis 2001. « Éditeur responsable » de ces deux *Lettres* successives, cela signifiait aussi, outre l'éventuelle intervention finale dans le contenu du trimestriel, la rédaction de l'article de première page à de rares exceptions près, comme cette fois. Mais l'essentiel reposait bien sûr et reposera toujours demain sur le travail de la secrétaire de rédaction Stéphanie Bonato, historienne de l'art, et de sa collègue Sandrine Gobbe, graphiste, que je remercie vivement l'une et l'autre ici pour leur collaboration (parmi de multiples autres tâches) à une publication dont la qualité a été souvent saluée.

Freddy JORIS,
Administrateur général de l'IPW



© IPW

Une publication de l'Institut du Patrimoine wallon (IPW)

Éditeur responsable

Freddy Joris
Administrateur général de l'IPW

Coordination

Stéphanie Bonato

Collaborations

Département du Patrimoine (DGATLPE/SPW),
Commission royale des Monuments, Sites
et Fouilles et associations.
Les articles non signés émanent tous
de collaborateurs de l'IPW.

Mise en page

Sandrine Gobbe

Impression

IPM printing
Rue Nestor Martin, 40 • 1083 Bruxelles
+32 (0)2 / 218 68 00

S'abonner ?

La Lettre du Patrimoine est intégralement
téléchargeable sur le site
www.idpw.be

L'abonnement à *La Lettre du Patrimoine*
est entièrement gratuit, si vous en faites
la demande par écrit, par fax ou par mail
(en aucun cas par téléphone, s'il vous plaît)
auprès de l'IPW à l'adresse ci-dessous :

Institut du Patrimoine wallon
Cellule Communication
La Lettre du Patrimoine
Rue du Lombard, 79
B - 5000 Namur
Fax : +32 (0)81 / 65 48 44 ou 50
Courrier électronique :
lalettre@idpw.be

Vous pouvez également choisir de recevoir
chaque trimestre la version électronique
de cette *Lettre* en faisant la demande à
l'adresse : lalettre@idpw.be

Ce numéro a été tiré
à 13.000 exemplaires.
Les informations ont été arrêtées
à la date du 18 avril 2017.
Ce trimestriel est gratuit
et ne peut être vendu.